TECHNIQUE

Réflexion multifilière sur les services et conseils techniques aux éleveurs en région PACA p. 26

RÉSONANCES ÉLEVAGE

DOSSIER

REFERENCES ET EXPERIMENTATIONS

Bulletin des Filières d'élevage en Provence Alpes Côte d'Azur
Numéro 12 - Mai 2015

AGENDA

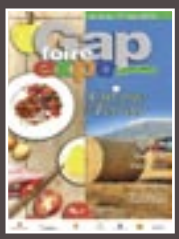

Foire exposition
du 8 au 17 Mai 2015 à Gap
Parc des expositions de la Pépinière
de 10 h à 19h30

Fête des Fromages
à Banon
le 17 Mai 2015
toute la journée lors du grand marché
de producteurs et d'artisans d'art

SOMMAIRE

ÉDITO
- Eric Lions p. 3

DOSSIER - Références et expérimentations
- Programme d'expérimentation en élevage pour la région PACA : le réseau EX-EL PACA p. 4
- l'installation ovine en région PACA p. 7
- Des IA sans hormones chez la brebis Mérinos d'Arles p. 9
- Le cœur dur en technologie caillé doux : un éternel problème... p. 13

REGLEMENTATION
- Achat et enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage p. 15
- Visites sanitaires bovine : Campagne 2015 p. 18
- Mise en place d'une nouvelle visite sanitaire obligatoire en élevage porcin p. 22
- Etiquetage des allergènes p. 23

TECHNIQUE
- Réflexion multifilière sur les services et conseils techniques aux éleveurs en région PACA p. 26
- Quels agneaux avec quelle génétique ? Caractéristiques des agneaux produits en PACA et lien avec les schémas de sélection p. 30
- N'achetez pas la BVD ! p. 32
- Facteurs de risques de la besnoitiose : enquête étudiante dans les Hautes-Alpes p. 33
- Intégration du lactosérum dans la ration du porc en engraissement p. 34

ÉCONOMIE
- La productivité : levier essentiel du revenu en élevage ovin p.36
- L'agneau de Sisteron cherche des agneaux pour l'automne p. 39

ACTUALITÉS
- « PEF AGRO ALIMENTAIRE » Coopération réussie entre la France et l'Italie sur la formation en transformation de lait et de viande à la ferme et en entreprises artisanales ! p. 41
- « Les 8èmes Rencontres du Fromage Fermier » p. 46
- L'élevage à l'heure de la transition énergétique p. 47
- La Charte se déplace en PACA! p. 49
- On a fêté les 10 ans des Ovinpiades des Jeunes Bergers p. 51
- SIA 2015 un bon cru p. 52
- La Journée Technique du 19 Mars p. 53
- Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles PCAE p. 54

FORMATION
- Des formations pour renforcer la compétitivité économique des entreprises de la filières équine p. 55

DIVERS
- Besoin de recruter ? p. 56

INFOS
- Filière Equine p. 56
- L'ensemble des partenaires de la filière ovine lance leur nouveau programme de développement Inn'Ovin p. 57

RÉSONANCES ÉLEVAGE
Bulletin des filières d'élevage
en Provence Alpes Côte d'Azur

ÉDITEUR
Maison Régionale de l'Elevage
Association loi 1901
Route de la Durance - 04100 Manosque
Tél.: 04 92 72 56 81
Fax : 04 92 72 73 13
Email: mre@mre-paca.fr
Site: www.evise.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Eric LIONS
ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Pascale CLERC - Jérôme DAMIENS
Ségolène DUFFY - Vincent ENJALBERT
Nathalie ESPIE - Emilien FATET - Antoine FLORES
Mylène FOUSSIER - Marie GONTIER
Pierre Guillaume GRISOT
Claire JOUANNAUX - Rémi LECONTE - Eric LIONS
Céline MATTON - Marie MARMUSE
Yolande MOULEM - Laurence MUNDLER
Lucie NOEL - Manon RAFFOUR
Patrice ROUCOLLE - Lucie SICILIANO
Guido TALONE

Les opinions exprimées dans les articles et interviews n'engagent que leurs auteurs et leurs structures d'appartenance.

CONCEPTION -IMPRESSION
SAS MOHICAN
Tél.: 06 52 55 24 28
Email : sas-mohican@nordnet.fr

Document réalisé avec le concours financier du Conseil Régional PACA, du Ministère de l'Agriculture, de France Agrimer et de l'Europe

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Edito

Chers amis éleveurs,

Dans ce bulletin Résonances, vous trouverez toutes les informations pratiques vous concernant. C'est un lien essentiel, une sorte de fil conducteur, qui permet à chaque éleveur où qu'il se trouve en région PACA, de se tenir informé, mais aussi d'être un acteur du développement de son territoire, reconnu par les différentes institutions.

En effet, nos élevages ont un rôle clé, que ce soit d'un point de vue environnemental avec l'utilisation (car je n'aime pas le mot entretien) de grands espaces souvent difficiles et qui sont valorisables uniquement par l'élevage, offrant ainsi des paysages somptueux tant convoités par les touristes. Ils génèrent aussi une activité économique indispensable dans notre région, et le poids des productions animales est fort en termes de valeur ajoutée, d'emploi et de maintien d'un tissu rural sur l'ensemble du territoire.

Aussi, pour toutes ces raisons, j'ai voulu lancer un travail de prospective, en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs et la SAFER. Cette mission consiste à identifier les filières en manque de production, et ayant un véritable débouché, afin de favoriser l'installation de JA dans des conditions qui pourraient satisfaire les différentes filières et les porteurs de projets dans une relation gagnant/gagnant.

Ce travail est la suite logique de notre projet « Elevage 2020 », au cours duquel nous avons insisté sur l'importance pour les éleveurs de s'appuyer sur des filières dynamiques pour la valorisation de leurs produits, des entreprises et des outils de transformation adaptés.

Je vous souhaite bonne lecture.

Eric LIONS /Président de la MRE

PROGRAMMES D'EXPERIMENTATION EN ELEVAGE POUR LA REGION PACA

LE RESEAU EX-EL PACA

Les filières d'élevage de la région PACA mettent en place le réseau EX-EL PACA, groupe opérationnel destiné à conduire des projets de recherche et d'expérimentation pour l'élevage régional. Il regroupe les organismes professionnels agricoles *(Chambres d'agriculture, MRE, OP)*, les organismes techniques (Institut de l'Elevage et Actalia centre fromager de Carmejane), l'INRA, l'enseignement supérieur *(Supagro Montpellier)* et les sites d'expérimentation *(Ferme ovine de Carmejane, Domaine du Merle)*.

1 La volonté d'une concertation régionale sur les projets d'expérimentation

Depuis plusieurs années, les politiques de développement des élevages de la région visent principalement à améliorer la rentabilité et la viabilité des exploitations par la valorisation des produits, l'amélioration de la technicité et de la productivité, la maîtrise de la transformation des produits et l'optimisation de la ressource par le pastoralisme.

Pour accompagner ces politiques, l'élaboration de programmes d'expérimentation est un enjeu majeur. Ils permettent d'apporter des réponses aux questions des éleveurs et des filières, d'aborder des thématiques innovantes, et de se doter d'outils pour le conseil, l'appui technique et la formation en élevage. L'expérimentation est un moyen de tester en conditions réelles les conséquences de choix d'itinéraires techniques, en minimisant le risque pour l'exploitant.

L'élevage régional peut s'appuyer sur un maillage de sites de recherche – expérimentation, tels que la ferme expérimentale ovine de Carmejane (04) et le Domaine du Merle (13) pour les programmes ovins, le site d'Actalia centre fromager de Carmejane pour la technologie fromagère fermière et artisanale, et enfin le ferme bovine laitière du lycée Agricole de Gap. En complément, des élevages acceptent d'ouvrir leurs portes pour des projets d'expérimentation (filière porcine et caprine notamment).
La mise en musique des expérimentations fait appel aux organismes techniques régionaux (chambres d'agricultures, coopératives, associations, organismes techniques) ou nationaux (Institut de l'Elevage, Actalia).

A noter que ces sites et ces acteurs techniques contribuent non seulement à la production et la mise à disposition de références et d'expérimentations, mais également au transfert des connaissances techniques jusqu'aux éleveurs : par la voie de la formation,

du conseil en exploitation et de l'appui technique, de journées portes ouvertes et de démonstration.
Le secteur de la recherche fondamentale intervient aussi, via l'INRA. Il en est de même pour l'enseignement supérieur agricole, avec la présence de Montpellier Supagro sur le site du Merle (projet Le Merle 2020).

Le travail de réflexion coordonnée par la Maison Régionale de l'Elevage en 2013, concernant l'avenir de l'élevage régional à l'horizon 2020 (projet Elevage 2020), a confirmé l'importance des programmes d'expérimentation pour les filières. Il s'est traduit par des propositions d'amélioration, notamment en termes de gouvernance de ces différents dispositifs techniques.

Les orientations du projet Elevage 2020 pour l'expérimentation en élevage

Afin de répondre aux spécificités de l'élevage régional, ce dispositif technique doit être maintenu et même développé, dans l'intérêt des différentes filières.

Un comité de pilotage régional permet aux éleveurs de fixer les orientations des programmes d'expérimentation. Son objectif est de définir les thèmes de travail pour l'expérimentation régionale.

Il repose d'une part sur un partenariat renforcé entre la MRE et l'Institut de l'Elevage. Il s'appuie sur les organismes agricoles régionaux et s'est aussi donné pour objectif d'élargir le partenariat, au niveau régional en impliquant plus largement les organismes de recherche et d'enseignement supérieur, et à l'échelon interrégional.

Cette évolution du dispositif régional de l'expérimentation s'inscrit dans un mouvement plus large, national, de rénovation des dispositifs liés à la recherche et l'innovation en agriculture (création et encouragement des GIEE, réseau INOSYS, ...).

2 Le projet Expérimentation Elevage PACA EX.EL.PACA

Ce comité de pilotage professionnel sera complété par un comité technique de l'expérimentation en élevage, dit « EX-EL PACA ». Ce groupe opérationnel fédèrera les organismes techniques et économiques régionaux, ainsi que le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur. Son objectif visera à élaborer des projets communs de recherche – expérimentation en lien avec les problématiques régionales.

Il prévoira des connexions avec d'autres dispositifs nationaux. Ainsi, il sera adossé à la nouvelle UMT « Elevages pastoraux en territoires méditerranéens », ainsi qu'au pôle fromager fermier national organisé autour de la FNEC.

3 Le programme Références /expérimentation des filières d'élevage pour 2015

A moyen ou long terme, il apparait que l'élevage régional devra faire face aux nouveaux défis qui sont posés actuellement de façon générale à l'agriculture :
- prise en compte de la composante agro écologique de l'élevage régional
- adaptation au changement climatique, et en particulier, le travail sur la sélection d'espèces fourragères adaptées à la sécheresse ;
- adaptation à l'évolution des milieux et la préservation de la biodiversité ;
- mise en œuvre de modes de production permettant une double performance : économique et écologique.

Dans ce contexte, pour l'année 2015, des thèmes de travail

communs à l'ensemble des filières ont été proposés :

- Acquisition des données pour la connaissance des élevages bio
- Acquisition de références relatives aux circuits courts de commercialisation
- Connaissance de la consommation énergétique dans les élevages et des possibilités de maîtrise de l'énergie
- Acquisition de données chiffrées pour le développement de la productivité des élevages
- Connaissance des coûts de production
- Observatoire de l'installation

L'expérimentation dans la filière ovine est réalisée essentiellement sur le site de Carmejane. Elle porte en 2015 sur la production de mélanges fermiers pour la finition des agneaux, l'apport protéique en phase d'allaitement, ainsi que la maîtrise de la coccidiose.

Des programmes associant Carmejane, le Domaine du Merle et les organismes agricoles régionaux sont en cours d'élaboration. Ils concernent notamment la génétique ovine (amélioration des IA), le suivi de l'impact de la prédation sur les deux troupeaux de ces exploitations et l'amélioration de la productivité en élevage ovin. Dans le domaine pastoral, en partenariat avec le Cerpam, les deux sites d'alpages de Carmejane et du Merle devraient intégrer le réseau des alpages sentinelles. Enfin, ces deux sites sont aussi impliqués dans un projet d'utilisation des nouvelles technologies en élevage ovin dans un contexte de prédation et dans un objectif de simplification du travail.

Enfin, plusieurs programmes Casdar intégrant des phases d'expérimentation sont en cours d'instruction au niveau national : production de viande d'agneau écologique, mortalité des agneaux...

Les expérimentations concernant la production fromagère fermière visent à améliorer la technologie fromagère des élevages. La réalisation est confiée à Actalia Carmejane. Les thèmes actuels sont les suivants : agir sur la flore lactique pour améliorer la texture des fromages à caillé doux ; maîtrise des cirons au cours de l'affinage des fromages à pâte pressée, amélioration de la texture des yaourts au lait de chèvre, locaux et affinage des fromages fermiers lactiques.

Des actions de diffusion pour l'ensemble des éleveurs :

Afin de bénéficier aux éleveurs, aux techniciens et aux organismes de formation, la diffusion des résultats des réseaux de références et des expérimentations fait partie intégrante du travail des structures impliquées.

Au niveau régional, la communication utilise différents supports : journées de l'élevage destinées à l'ensemble des éleveurs de la région, bulletin Résonances Elevage, sites internet des organismes agricoles, diffusion de fiches techniques. Enfin, les résultats des expérimentations sont utilisés dans le cadre du conseil en élevage.

Au niveau départemental, des actions de communication sont aussi mises en œuvre : interventions dans les lycées agricoles et les CFPPA, synthèses départementales, formations.

Yolande MOULEM – Patrice ROUCOLLE / Maison Régionale de l'Elevage

L'installation ovine en région PACA

Dans le cadre du travail de Références et d'Expérimentations mené par les techniciens de la Maison Régionale de l'Elevage, de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'Agriculture, un observatoire de l'installation en élevage ovin en région PACA a été réalisé en 2014. Ce travail sera reconduit dans les prochaines années pour suivre la dynamique de l'installation.
Cet outil est né du constat qu'un chiffre aussi simple que le nombre d'installé n'était pas connu. Les parcours d'installation sont variés, parfois progressifs et le suivi assuré par des organismes parfois différents. Nous avons donc travaillé sur les personnes effectuant une première déclaration d'Aides Ovines et croisé ces sources avec les statistiques des CDOA départementaux.
Vous noterez au cours de cet article que pour de nombreuses données, nous n'avons pas encore toutes les informations et donc les résultats du fait que tous les installés ne sont pas bien connus.

Les installés, qui sont-ils ?

En 2014, il y a eu 65 nouvelles demandes d'Aides Ovines ou Installation en région PACA, signe d'une forte dynamique d'installations. Ce premier résultat est déjà une surprise, nous ne pensions pas que ce nombre serait si important. Il sera intéressant de voir si cette tendance se poursuit dans les prochaines années.
Les personnes qui se sont installées ont pour presque la moitié entre 21 et 31 ans et pour près de 80% entre 21 ans et 40 ans *(25/55 données connues)*. 41 installés ont une origine agricole *(parent ou famille proche)*. Les installations se font pour une bonne partie sur un site « familial » : 24 éleveurs se sont installés avec leur parents ou sur l'exploitation de leurs parents, 4 sur l'exploitation de leur conjoint, 5 sur une exploitation familiale.
Ce constat témoigne que les installations hors cadre familial sont encore le cas d'une minorité d'installation.
Sur les 41 personnes, dont on connait la formation, 32 ont une formation agricole.

Où se situent les installations ?

Elles ont eu lieu dans tous les départements de la région avec de grosses disparités : 21 installations dans les Alpes-de-Haute-Provence et seulement 5 dans le Var. A noter les 15 installations dans les Alpes-Maritimes en 2014, alors que ce département est un petit département moutonnier de la région.

Installations ovines en région PACA

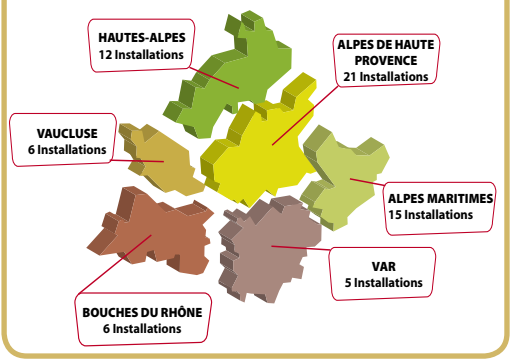

Quels parcours d'installation ?

Sur les 58 cas étudiés, et pour lesquels nous avons l'information, 30 se sont installés avec une Dotation Jeune Agriculteur et 4 en bénéficiant d'une aide du Conseil Régional à l'installation *(2 ont plus de 40 ans)*. Le parcours « classique » DJA représente donc un peu moins de la moitié des installés. Le fait qu'une majorité des installés soit d'origine agricole, explique le grand nombre de reprise familiale d'exploitation *(20/58 données)* ou d'installation dans une société familiale *(15 sur les 58 données)*.
Les hors-cadres familiaux s'installent pour 14 sur 22 dans le cadre d'une reprise d'exploitation et pour 8 sur 22 dans le cadre de la création d'une exploitation agricole.
Pour la forme juridique de l'exploitation, une grande majorité s'installe sur des structures individuelles *(58%)* et parmi les formes sociétaires, le GAEC reste la forme dominante *(79%)*.

Les installés, que font-ils ?

Notons en préalable qu'environ 10 % des cas d'installation *(6/65 dossiers)* ont été réalisé en brebis laitière, dans les départements du Var ou des Alpes-Maritimes. Pour les ovins viandes, très largement majoritaires, on fait les constats suivant :

- La taille moyenne des troupeaux est de 390 brebis avec une plage de variation énorme allant de 51 à 3500 mères (installation familiale). Si l'on considère seulement les exploitations individuelles, l'installation se fait en moyenne avec 209 brebis et une plage variant de 61 brebis à 460.

- Pour ceux dont on connait la production envisagée *(données connues pour seulement dans 56% des cas)*, la prédiction se partage à part égale entre ceux qui pensent produire des tardons et ceux qui pensent produire des agneaux finis de bergerie (le plus souvent en Label). 1 seul cas pense produire des agneaux bio.

- Le moyen de commercialisation envisagé est un peu mieux renseigné *(46 cas sur 59 avec données connues)*. Une majorité *(82 % des cas)* pense commercialiser en filière longue par un l'intermédiaire d'un maquignon ou en adhérant à une organisation de producteur. 17% prévoient de développer un circuit de vente directe.

avec la collaboration de :
Jean-François BATAILLE – Institut de l'Elevage
Techniciens ovins des Chambres d'Agriculture de PACA
Rémi LECONTE – Maison Régionale de l'Elevage

Des IA sans hormones chez la brebis Mérinos d'Arles

C'est grâce à un dispositif miniaturisé baptisé Alpha-D® qui identifie automatiquement les brebis en chaleur, que les premières IA sans hormones ont été réalisées au Domaine du Merle près de Salon de Provence.

Principal outil qui permet d'augmenter rapidement le progrès génétique des troupeaux, l'IA permet également d'avoir accès aux meilleurs béliers de la race. Traditionnellement pour réaliser des IA chez les ovins, les éleveurs ont recours à des traitements hormonaux systématiques (pose et retrait des éponges, injection de PMSG à date et heure fixe pour la totalité d'un lot) qui visent à synchroniser le cycle des femelles. Cette étude a pour but de proposer une méthode alternative à la pratique traditionnelle des IA et qui serait également une méthode compatible au cahier des charges des élevages biologiques. Pour cela, nous avons associé la synchronisation des brebis par effet-mâle à un système de détection précoce des chaleurs afin de pouvoir inséminer les brebis en chaleur sans utiliser les traitements hormonaux habituels.

Principe de l'effet-mâle

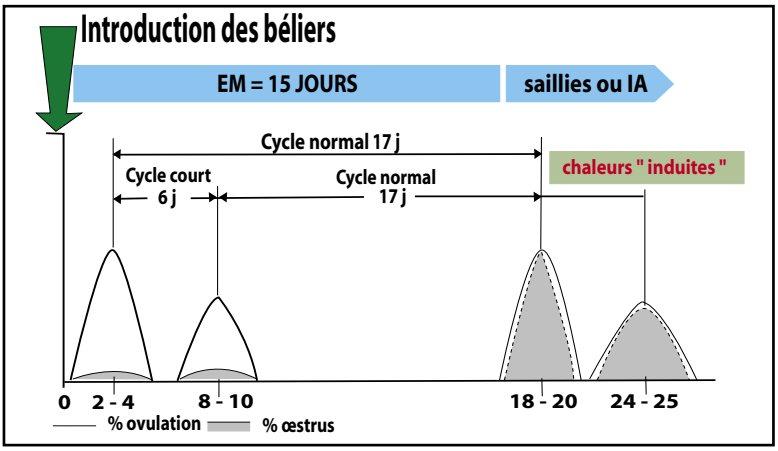

L'effet-mâle (EM) consiste à introduire après une séparation d'au moins deux mois, un ou plusieurs béliers *(soit bélier entier muni d'un tablier ou bélier vasectomisé)* dans un troupeau de brebis en anœstrus saisonnier. Cette introduction entraine une sécrétion quasi-immédiate du pic de LH menant à l'ovulation et à la reprise des cycles d'œstrus. Les femelles répondant ainsi à l'EM ovulent dans les 2 à 4 jours suivants. Cette première ovulation dite silencieuse car non accompagnée de chaleur, est suivi d'une seconde ovulation soit accompagnée de chaleur lorsqu'il s'agit d'un cycle induit normal de 17 jours soit à nouveau silencieuse lorsque le cycle est un cycle court de 6 jours. Dans ce cas, les premières chaleurs sont observées 17 jours plus tard soit à la 3ème ovulation.

On observe donc deux pics de chaleurs induits : un premier pic entre 18 et 20 jours après l'introduction des béliers et un second pic entre 24 et 26 jours après l'introduction des béliers.

Dispositif de détection automatisé des chaleurs ou Alpha-D®

Ce dispositif miniaturisé porté par le bélier grâce à un harnais en cuir, fonctionne sur le principe de l'acceptation du chevauchement de la femelle, principal comportement sexuel qui permet d'identifier une brebis en chaleur. Le détecteur, fixé sous le ventre du mâle, contient un boitier d'enregistrement, une batterie et une antenne de lecture qui est positionnée entre les pattes avant du bélier. Cette antenne est reliée à une gâchette pneumatique qui va actionner une lecture à chaque chevauchement.

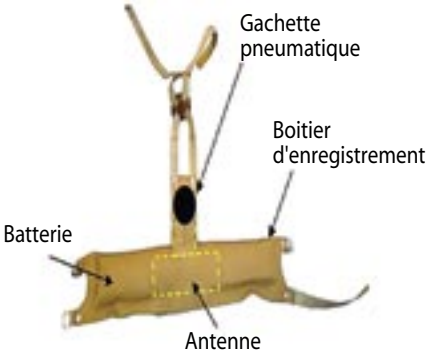

Au préalable, chaque brebis est équipée d'un transpondeur collé à la queue permettant, à chaque chevauchement, la lecture de son identifiant. Ainsi à chaque chevauchement, l'identifiant de la femelle en chaleur, la date et l'heure de la saillie sont enregistrées. Les données sont ensuite récupérées à distance grâce à un récepteur radio. Les informations sont analysées puis interprétées, permettant ainsi d'obtenir la liste des brebis qui doivent être triées pour être inséminer.

Résultats des travaux

Cette expérimentation a été conduite pendant 2 années consécutives : au printemps 2013 et au printemps 2014, moment de la mise à la reproduction classique des brebis MA sur respectivement 350 et 400 brebis pour 5 et 8 béliers vasectomisés.

Les brebis ont été pesées et une note d'état d'engraissement (NEC) a été réalisée avant l'étude. Deux prises de sang (PS) à 10 jours d'intervalle ont été effectuées avant l'introduction des béliers pour déterminer la cyclicité des brebis avant EM puis une 3ème prise de sang a été réalisée 11 jours après pour déterminer la proportion de brebis ayant ovulé en réponse à l'EM.

Les IA ont été réalisées pendant 3 jours consécutifs sur le 1er pic de venue en chaleur en 2013 et sur le 2ème pic de venue en chaleur en 2014. La collecte des données de chevauchements a été journalière à partir de l'introduction des béliers jusqu'à la dernière IA. Des échographies de contrôle ont été réalisées systématiquement sur toutes les brebis inséminées.

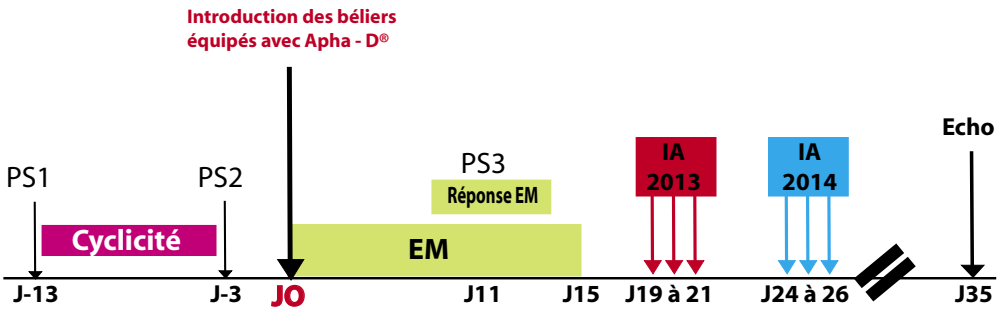

Tableau 1 : résultats des prises de sang pour 2013 et 2014

	2013	2014
Nb de brebis	399	349
Brebis non cycliques	34%	67%
Brebis répondant à l'EM	68%	89%
% total de brebis synchronisées	23%	60%

En 2013, l'expérimentation démarre tardivement *(mai 2013)*. Seules 34% des brebis sont non cycliques. Parmi ces brebis non cycliques, 68% répondent à l'EM limitant ainsi à 23% le nombre de brebis synchronisées au total.
En 2014, l'expérimentation démarre plus tôt *(avril 2014)*. Sur 349 brebis présentes, 67% sont non cycliques et 89% d'entre elles répondent à l'EM soit une meilleure synchronisation par EM puisque 60% de brebis ont été synchronisées au total.

Tableau 2 : suivi des chaleurs avec Alpha-D® après effet-mâle pour 2013 et 2014

	2013	2014
Nb de béliers vasectomisés	5	8
Nb de chevauchements totaux	871	8053
Nb de chevauchements/ jour/ bélier	29	59
Nb de brebis lues	144	343
Nb moyen de chevauchements / brebis	6	23,4

La durée de présence des béliers plus importante en 2014 *(présent jour et nuit vs uniquement la nuit en 2013)* ainsi qu'un meilleur sex-ratio nous a apporté une plus grande précision dans le suivi des chaleurs des brebis et de meilleurs critères de choix pour l'IA.

Un Effet-Mâle efficace, c'est :
- présence des béliers 15 jours avec les brebis **jour ET nuit**
- rapport mâle / femelle suffisant

Les critères de choix des brebis à inséminer ont été définis grâce à des tests préliminaires réalisés en monte naturelle. Ainsi, nous avons choisi d'inséminer en :
- Priorité 1 = toutes les brebis ayant au moins 6 chevauchements et ayant démarré leurs chaleurs dans les 18 dernières heures avant IA
- Priorité 2 = toutes les brebis ayant au minimum 2 chevauchements dans les 40 dernières heures avant IA quel que soit le début de leurs chaleurs

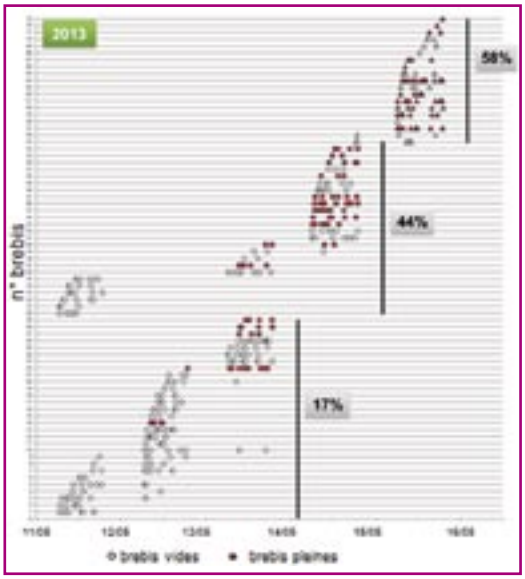

Graphique 1 : cinétique d'apparition des chaleurs des brebis inséminées en 2013 (n=73)

En appliquant ces critères en 2013, nous avons inséminé 73 brebis. Les résultats d'IA s'échelonnent entre 17 à 58% de fertilité avec une **moyenne de 38% sur les 3 jours.**

Sur ce graphique on remarque que les brebis qui démarrent leurs chaleurs tôt par rapport au moment de l'IA sont vides *(symbolisées en blanc)*, alors que celles qui démarrent leurs chaleurs plus près de l'IA sont pleines *(symbolisées en rouge)*.

Nous avons appliqué ces mêmes critères en 2014 en prenant garde de ne pas inséminer des brebis ayant démarré leurs chaleurs trop tôt avant l'IA.

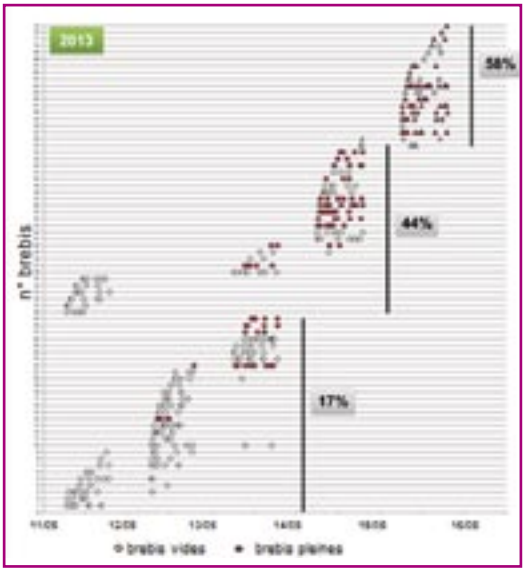

Graphique 2 : cinétique d'apparition des chaleurs des brebis inséminées en 2014 (n=51)

Nous avons inséminé 51 brebis et nous avons obtenu de meilleurs résultats qu'en 2013 puisque la fertilité s'échelonne entre 40 et 80% avec une moyenne de 65% sur les 3 jours.

En 2014, on retrouve le même phénomène qu'en 2013 une majorité de brebis sont pleines lorsque leurs chaleurs démarrent près de l'IA, un intervalle situé entre 10 à 30 heures avant l'IA a été représenté sur le graphique avec des barres bleues.

Tableau 3 : pourcentage de brebis gestantes en fonction de l'intervalle début des chaleurs et IA

	2013	2014
< 10 h	100% (2/2)	0% (0/1)
10 – 30 h	58,3% (21/36)	73,3% (33/45)
> 30 h	11,4% (4/35)	0% (0/5)

Le nombre de brebis gestantes qui démarrent leurs chaleurs dans l'intervalle 10-30 heures avant IA ont une meilleure réussite à l'IA que celles qui démarrent leur chaleur plus tôt *(avant 10 heures)* ou plus tard *(après 30 heures)*. Les résultats de 2014 sont encourageants mais il faudra poursuivre les expérimentations afin de confirmer les résultats. Nous montrons cependant que du point de vue technique il est possible de réaliser des IA sans hormones en associant EM et Alpha-D®. L'obtention de bons résultats de fertilité nécessite de se placer dans des conditions optimales *(sex-ratio suffisant et intervalle de chaleur avant IA à respecter)*.

Céline MATTON - Claire JOUANNAUX – Maison Régionale de l'Elevage

Le cœur dur en technologie caillé doux : un éternel problème...

Le défaut de texture de type cœur dur/cœur crayeux est lié à une anomalie dans le déroulement de l'acidification du caillé. La dynamique des flores lactiques semble être au cœur du problème. Bilan d'étape d'un programme d'étude mené sur ce sujet par Actalia-Carmejane et la MRE.

Le défaut de texture de type cœur dur est l'un des plus fréquents motifs de non-conformité des Banons AOP

Les résultats des dégustations effectuées dans le cadre de l'AOP Banon le montrent : le défaut de texture de type cœur dur/cœur crayeux est le plus fréquemment rencontré sur les fromages à caillé doux. L'origine de ce défaut est bien connue : le cœur crayeux apparaît lorsque le caillé est sujet à un phénomène de « post-acidification ». Autrement dit, le fromage continue à s'acidifier après le démoulage (alors que le pH devrait au contraire se stabiliser) ce qui provoque sa déminéralisation (perte de calcium), préjudiciable à la souplesse de pâte. Des analyses réalisées sur des fromages avec et sans défaut ont permis de mettre en évidence le rôle fondamental de la dynamique et de l'équilibre des flores lactiques dans l'apparition de l'anomalie. Alors que dans d'autres types de fabrications, cet équilibre est assez facilement contrôlé par l'apport de ferments en quantités importantes, il en est tout autrement en technologie caillé doux : l'ensemencement en fabrication fermière n'est pas systématique, et lorsqu'il est pratiqué - sous la forme de sérum acide la plupart du temps - la dose est si faible que le rôle de la flore naturelle du lait cru dans le déroulement de l'acidification reste prépondérant.

Or, avec l'évolution des pratiques d'élevage, de traite et d'hygiène, la composition microbiologique des laits a connu de profondes évolutions au cours du temps. On a assisté en effet à un appauvrissement général des laits en germes et par conséquent à une diminution de leur aptitude naturelle à l'acidification. Et voilà donc que les vieilles « recettes » de fabrication qui fonctionnaient à l'époque ne donnent plus les mêmes résultats aujourd'hui.

Les producteurs doivent donc s'adapter à ces évolutions et réajuster en conséquence leurs pratiques, notamment en matière d'ensemencement. C'est pour les aider dans cette démarche qu'Actalia-Carmejane et la MRE mènent depuis 2014 un programme d'étude pluriannuel sur cette thématique.

Essais d'ensemencement

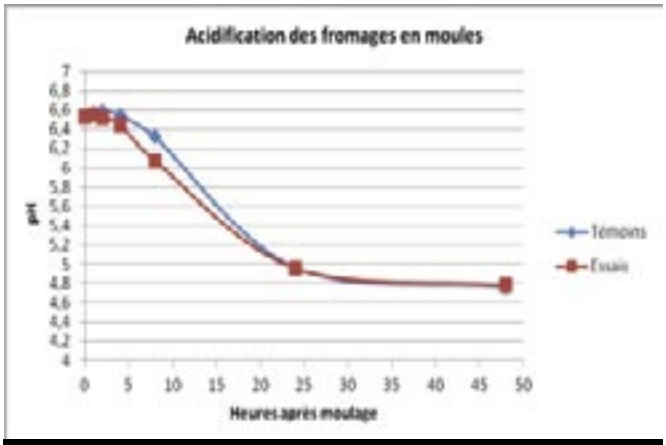

Cinétiques d'acidification moyennes des fromages fabriqués avec un ensemencement complémentaire en streptocoques thermophiles (fromages essais) et des fromages fabriqués selon les méthodes habituelles des fromagers (fromages témoins)

La première partie de l'étude visait à tester l'intérêt d'un apport de streptocoques thermophiles *(l'une des deux bactéries entrant dans la fabrication des yaourts)* sur la texture de Banons AOP. La principale caractéristique de cette espèce bactérienne thermophile est son aptitude à consommer les sucres et acidifier le caillé rapidement ; elle concurrence ainsi les flores lactiques mésophiles qui sont responsables de la post-acidification. Elle est très couramment employée en technologies pâte molle et pâte pressée pour apporter notamment de la souplesse de pâte.

Des essais d'ensemencement en streptocoques thermophiles ont ainsi été conduits dans plusieurs ateliers fabriquant des Banons AOP régulièrement sujets à des défauts de texture de type cœur dur. Les streptocoques thermophiles ont été ajoutés aux ferments habituellement utilisés par le producteur *(lactosérum ou ferments mésophiles du commerce)*. Les fromages issus de ces fabrications *« essais »* ont ensuite été comparés à des fromages *« témoins »* fabriqués selon les méthodes habituelles du fromager.
Comme attendu, l'ensemencement complémentaire en streptocoques thermophiles a bien permis un démarrage plus rapide de l'acidification en moules *(voir graphique)*. En revanche, il n'a pas empêché la poursuite de l'acidification du caillé après le démoulage : l'évolution du pH a été strictement identique sur les fromages témoins et les fromages essais entre J+1 et J+2. Du point de vue physico-chimique, les fromages fabriqués avec des streptocoques thermophiles se sont avéré très semblables aux fromages témoins, s'agissant notamment de leur teneur en calcium. Enfin, sur le plan organoleptique, les résultats n'ont pas permis de mettre en évidence un effet net de l'ensemencement en streptocoques thermophiles : bien que le cœur dur soit en moyenne légèrement moins marqué et que la texture en bouche soit significativement plus crémeuse sur les fromages fabriqués avec des streptocoques thermophiles, les écarts avec les fromages témoins sont relativement ténus.

D'après cette première partie d'étude, l'intérêt d'un ensemencement en streptocoques thermophiles semble donc à première vue limité. Toutefois, plusieurs éléments incitent les auteurs à ne pas abandonner trop vite cette piste de travail : dans cette série d'essais par exemple, les températures de travail en cuve et d'égouttage des fromages en moules ont dans certains ateliers été insuffisantes pour permettre une réelle « expression » de la bactérie. Rappelons que le streptocoque thermophile se développe comme son nom l'indique à température élevée, idéalement supérieure à 30°C. De plus, une seule souche de streptocoque thermophile a pour l'heure été testée. Or, cette dernière a été choisie parmi celles présentant une vitesse de développement plutôt faible. Qu'en aurait-il été avec une souche plus active ?
Les essais méritent donc d'être poursuivis. C'est ce qui sera fait au cours des prochains mois au cours desquels d'autres leviers technologiques destinés à lutter également contre les défauts de texture seront testés.

Emilien FATET / Actalia Carmejane

L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL

« Achat et enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage »

L'accord « Achat, enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage », étendu le 12 novembre 2013 définit des règles régissant certains rapports contractuels au sein de la filière économique du bétail et des viandes.

Les principales notions à retenir sont exposées ci-dessous en 4 volets :

- ***propreté des animaux à l'abattoir***
- ***délais d'enlèvement et d'abattage***
- ***transfert de propriété et de risques***
- ***inspections en abattoir et saisies***

La propreté des animaux à l'abattoir

L'accord s'applique lors de la vente, l'achat ou l'enlèvement d'un gros bovin destiné à l'abattage.

Chaque éleveur est responsable de la qualité sanitaire et de l'hygiène de ses animaux. Lorsqu'un animal est vendu à destination de l'abattage, les salissures présentes sur l'animal vivant peuvent contaminer la carcasse et altérer la qualité sanitaire de la viande.

L'état de propreté des bovins est jugé sur la base d'une grille qui classe les animaux en 4 catégories (A, B, C, D) en fonction de la surface et de l'épaisseur des salissures sèches présentes. Lorsque l'état de propreté n'est pas identique sur les deux flancs de l'animal, la notation est établie sur le jugement du flanc le plus sale.

Conséquences : des surcoûts imposés au vendeur

Une **pénalité de 100 € H.T. (TVA : 20 %)** par animal est appliquée pour les animaux très sales (D) :

- 40 € HT pour la prise en charge des coûts des mesures mises en œuvre en abattoir (abattage en fin de tuerie, orientation de la carcasse hors circuit sensible comme le steak haché, etc.)

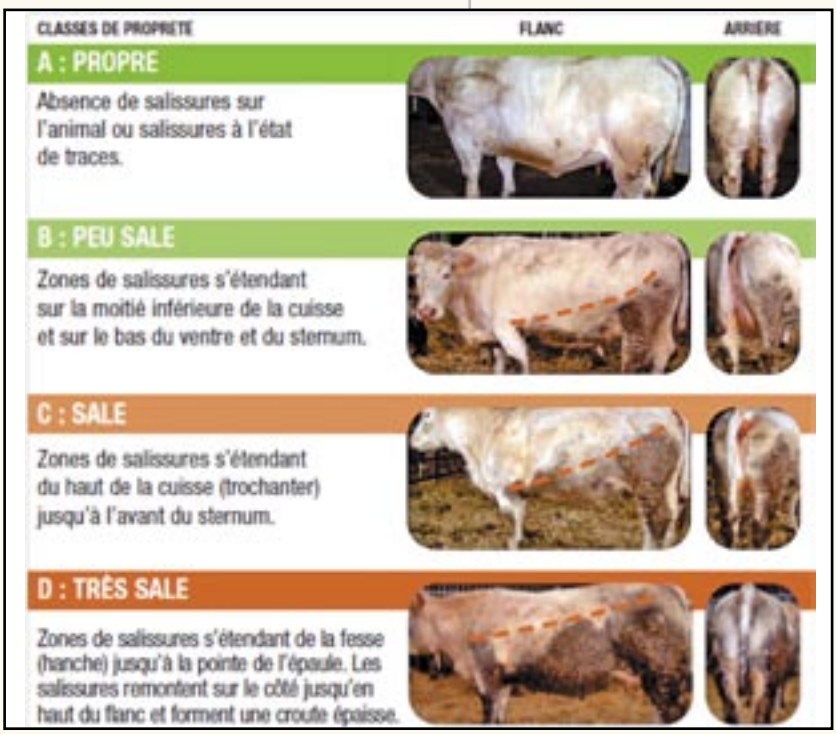

Réalisation : Béta Pictoris /Crédit photos : Institut de l'Elevage - Office de L'Elevage

• 60 € HT reversés à INTERBEV dans une caisse à gestion interprofessionnelle nationale pour maîtrise des risques sanitaires. La pénalité est prélevée par l'abattoir auprès du dernier détenteur (éleveurs, négociants, OP, abatteurs) qui la répercute en totalité au dernier éleveur propriétaire.

Qui contrôle et applique la grille à l'abattoir et sur quelles catégories d'animaux ?

L'état de propreté est noté lors de l'inspection ante-mortem, étape sous la responsabilité des agents de l'Administration. Les agents des services vétérinaires **doivent attester le classement D (animal « très sale »)**. Quel que soit le classement de propreté de l'animal, il figure sur le document de pesée. Sont concernés tous les gros bovins destinés à l'abattoir.

Dans le cas d'un désaccord, quels sont les moyens de recours ?

Comme pour tous les différends, le Comité Régional Interprofessionnel se tient à la disposition des membres de la filière aux fins de conciliation, dans le cadre de la procédure de règlement des litiges prévue par ses statuts.

Les délais d'enlèvement et d'abattage

L'accord s'applique lors de la vente, l'achat ou l'enlèvement d'un gros bovin destiné à l'abattage.

Le délai d'enlèvement des animaux

L'enlèvement désigne l'opération par laquelle l'acheteur, le vendeur ou le transporteur, désigné par l'une des parties, procède au **transfert de la Garde**, notamment lors du chargement de l'animal vendu, sur le véhicule destiné à le transporter. Sauf accord exprès contraire, le délai d'enlèvement est présumé fixé à 7 jours francs après l'accord sur la chose et sur le prix, ou le mode de fixation du prix, convenu entre les parties.

Si l'acheteur n'a pas enlevé le ou les animaux dans le délai convenu (et si ce retard ne résulte pas d'un cas fortuit ou de force majeure) ou si l'éleveur l'a vendu à un tiers avant l'expiration du délai d'enlèvement, la partie lésée peut exiger la résolution de la vente, assortie de dommages et intérêts.

Un document à détenir

Le bordereau de vente et/ou d'enlèvement s'établit entre l'éleveur vendeur et l'acheteur. Signé par chacune des parties, il constitue une preuve effective de la transaction et de ses modalités, indispensable en cas de litige.

Le délai d'abattage

Pour les ventes dans lesquelles le poids de viande constitue un élément de détermination du prix et en l'absence de dispositions conventionnelles particulières, **le délai maximum d'abattage est de 3 jours francs à compter de la date d'enlèvement effectif.** Le dépassement du délai donne lieu, en cas de litige, à l'allocation de dommages et intérêts calculés sur la base de la valeur de 1% du poids fiscal de carcasse par jour, à compter de la date d'enlèvement.

Un document à détenir : le document de pesée

Lorsque le poids - ou le poids et le classement - déterminent le prix, l'acheteur doit fournir à l'éleveur les informations disponibles sur le document de pesée au plus tard au moment du règlement. Il comporte notamment des informations sur l'animal et la carcasse, sur la date et le lieu d'abattage, sur le poids et le classement et sur l'usager abatteur. Il est indispensable en cas de litige.

A savoir : Notion des jours francs

Les jours francs sont les jours entiers de 0 à 24 heures qui suivent le jour de l'événement (ex : accord sur le prix, enlèvement de l'animal), celui-ci ne comptant pas. Lorsque le dernier jour franc tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé de droit jusqu'au premier jour ouvrable qui suit.

Exemples - *Une bête expédiée le lundi après-midi est abattue le vendredi matin : il y a dépassement du délai d'abattage. Une bête expédiée le jeudi est abattue le lundi : il n'y a pas de dépassement du délai d'abattage.*

Le transfert de propriété et le transfert de risques

Deux notions distinctes pour la vente des bovins destinés à l'abattage :

Par exception au principe général du Code Civil, l'accord interprofessionnel relatif à l'achat et l'enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage dissocie ces deux notions normalement concomitantes que sont le transfert de propriété et le transfert de risques.

La vente de bovins destinés à l'abattage nécessite que vendeur et acheteur s'entendent sur la chose vendue ainsi que sur son prix, ou le mode de détermination du prix *(Art 1582 du Code Civil)*. Dès l'accord sur ces éléments *(d'où l'intérêt du bordereau de vente – cf. fiche n° 3)*, l'acheteur est considéré comme le nouveau propriétaire ; il y a **transfert de propriété** *(sauf en cas de «clause de réserve de propriété»)*.

Le transfert de risques correspond à l'instant où la couverture des risques pesant sur la chose vendue passe du vendeur vers l'acheteur.

Pour les bovins destinés à l'abattage, transfert de propriété ne vaut pas transfert de risques ; le nouveau propriétaire n'est en effet pas forcément responsable des risques qui peuvent survenir sur le bovin acheté !

Avant le transfert de risques, le vendeur supporte les risques d'accident, de maladie ou de mort du bovin. Après le transfert de risques, c'est l'acheteur qui les supporte sauf si la cause de la maladie ou de la mort résulte d'un vice caché antérieur à **l'enlèvement ou à la livraison du bovin**.

La prise en main (enlèvement ou livraison) des bovins est l'acte central qui détermine le moment du transfert de risques :

Dans les ventes de bovins à enlever *(ventes départ)*, le transfert de risques s'effectue à compter de l'enlèvement de chaque bovin par l'acheteur. L'enlèvement est réputé accompli dès le commencement de l'opération de chargement par l'acheteur *(ou son transporteur)*.

NB : *Par convention, lorsque l'éleveur est présent à l'enlèvement, le transfert de risques intervient lorsque le bovin pose la 1ère patte sur le pont de chargement ; au contraire, en l'absence de l'éleveur, le transfert de risques intervient dès que l'acheteur débute les opérations de chargement (ouverture du box du bovin, entrée dans l'herbage, ...).*

Dans les ventes de bovins à livrer *(ventes rendues), le transfert de risques s'effectue à compter de la livraison de chaque bovin. La livraison est réputée accomplie dès la fin des opérations de déchargement par le vendeur (ou son transporteur).*

En cas de vente sur un marché*, à défaut de règles spé*cifiques, le transfert de risques s'effectue : si l'opération est réalisée par le vendeur, lorsque l'opération de transfert vers le parc de l'acheteur est terminée, si l'opération est réalisée par l'acheteur, dès la prise en charge des bovins par celui-ci au début des opérations de transfert.

Les inspections en abattoir et les saisies

Arrivés à l'abattoir, les bovins passent entre les mains du vétérinaire officiel.

Une première inspection dite ante mortem (IAM), réalisée sous l'autorité du vétérinaire officiel de l'abattoir, est obligatoire avant l'abattage des animaux. Elle vise à s'assurer de la bonne identification des animaux, de leur état de santé ainsi que du respect des dispositions relatives aux informations sur la chaîne alimentaire (ICA) et à la réglementation en matière de protection animale.

Elle est le fruit d'une action concertée entre l'exploitant de l'abattoir (via son Plan de Maîtrise Sanitaire) et les services vétérinaires.

C'est ainsi, par exemple, qu'il incombe à l'exploitant de l'abattoir de noter la salissure sèche de tous les bovins, afin de signaler la présence des seuls animaux classés D (très sales) aux services vétérinaires pour validation (ce qui entraîne une retenue de 100 € HT). L'issue de l'IAM est très généralement l'autorisation d'abattage.

Abattage d'urgence

Il peut cependant arriver qu'une décision de mise à mort d'urgence ou d'euthanasie soit prise sous l'autorité des services vétérinaires, voire directement sous celle de l'exploitant d'abattoir en cas d'absence des services vétérinaires quand un animal présente un état de souffrance important. Dans ce cas, la vente n'est pas réputée valablement exécutée et l'accord interprofessionnel prévoit le versement d'une somme forfaitaire de 100 € HT par le vendeur à son acheteur au titre de dommages et intérêts (liés aux frais engagés en pure perte par celui-ci : équarrissage, ...). Celui qui a payé la somme forfaitaire de 100 € HT peut exiger cette somme à son vendeur et ainsi de suite jusqu'à l'éleveur. Les frais vétérinaires d'euthanasie sont à la charge du responsable du vice ayant eu pour conséquence la prise de décision de l'euthanasie de l'animal, sur présentation de justificatifs du vétérinaire. L'éleveur peut se voir imputer tout ou une partie de ces sommes.

L'inspection après l'abattage, encore appelée «post mortem» (IPM) :

Obligatoire également, cette inspection réalisée par les services vétérinaires a pour objet de retirer de la consommation humaine les viandes jugées impropres à cette destination pour des considérations de santé publique (mais également d'altération organoleptique) sur la base d'une liste fermée de motifs de saisie.

La saisie *(prononcée généralement après une période d'observation appelée « consigne »)* peut concerner la totalité de la carcasse ou seulement une partie. Elle peut aussi intervenir bien après abattage, lors de la découverte d'un problème à la découpe. L'éleveur, qui doit être informé de la saisie par son acheteur au plus tard le lendemain de la saisie, a la possibilité de constater, voire contester la réalité de la saisie dans un délai de deux jours francs à compter du prononcé de la saisie. Les règles de détermination de la responsabilité et du montant du préjudice financier consécutif à une saisie sont strictement décrites dans l'accord interprofessionnel relatif à l'achat et l'enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage. Toute saisie fait l'objet d'un certificat de saisie comportant un certain nombre de précisions très importantes pour permettre de déterminer le montant du préjudice financier (poids mais aussi localisation anatomique, niveau de désossage, ...), il convient de conserver précieusement ce document dans le cas d'un éventuel litige.

Ségolène DUFFY / INTERBEV PACA CORSE

Visites sanitaires bovine :
Campagne 2015

Résumé : Une visite sanitaire obligatoire doit être réalisée dans tous les élevages bovins, hors centres d'insémination artificielle et ateliers d'engraissement.
La présente note a pour objet de lancer officiellement la campagne 2015 des visites sanitaires bovines conformément à l'arrêté modifié du 28 décembre 2007 constituant un réseau de surveillance et de prévention des risques sanitaires dans la filière bovine dénommé "réseau national des visites sanitaires bovines". En raison des conditions géographiques et sanitaires locales, des particularités d'application sont prévues pour les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion).

Textes de référence :
- Arrêté modifié du 28 décembre 2007 constituant un réseau de surveillance et de prévention des risques sanitaires dans la filière bovine dénommé *"réseau national des visites sanitaires bovines"*.

Dans un contexte de présence de fièvre aphteuse dans certains pays méditerranéens et en accord avec les Organisations Professionnelles Vétérinaires et Agricoles ainsi que la Plateforme d'Epidémio surveillance en Santé Animale et l'Anses-Lyon, la thématique adoptée pour la campagne de visite sanitaire **2015 porte sur la fièvre aphteuse**. L'objectif est de sensibiliser les éleveurs sur la déclaration précoce des suspicions de fièvre aphteuse.

1. Calendrier de la campagne 2015
La campagne 2015 des visites sanitaires bovines est fixée selon le calendrier suivant :
· lancement de la campagne : 1er février 2015 ;
· fin des visites en élevage : 31 décembre 2015 ;
· fin des enregistrements des visites via la téléprocédure : 31 janvier 2016 *(fermeture de la téléprocédure de la campagne 2015 au 1er février 2016)*.

2. Exploitations concernées pour la campagne 2015
Tous les élevages bovins sont concernés, quelle que soit leur taille, à l'exception des centres d'insémination artificielle *(stations de quarantaine et de collecte de sperme)* et ateliers d'engraissement.
Comme pour les campagnes 2013 et 2014, il importe de valoriser les visites sanitaires en analysant d'un point de vue épidémiologique et statistique un échantillon représentatif des visites réalisées. C'est ainsi que, parmi les élevages inclus dans la campagne, la SNGTV (Société National des Groupements Techniques Vétérinaires) analysera les réponses recueillies issues des VSB ayant fait l'objet d'un **tirage au sort**. Ce tirage au sort porte sur 6 % des élevages de chaque département, avec un minimum de 30 élevages, ou tous les élevages dans les départements si ce minimum n'est pas atteint. Cette analyse sera faite aux niveaux : national, régional et départemental, et fera l'objet d'un retour à l'ensemble des acteurs courant 2016.

3. Mise en œuvre de la campagne 2015
Dans un premier temps, le **questionnaire "Éleveur"** est à compléter en présence de l'éleveur ou de son représentant.
Dans un deuxième temps est remis à l'éleveur une **fiche de sensibilisation** présentée commentée par le vétérinaire. Cette fiche sera versée sur le site de téléprocédure et sera également consultable sur le site de la Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Animale **(www.plateforme-esa.fr)** .
De plus, un questionnaire spécifique est à remplir par le vétérinaire sanitaire, une seule fois au cours de la campagne 2015. L'objectif est de valoriser les réponses de ceux-ci sur cette thématique en complément de la valorisation statistique qui sera faite sur certaines visites *(cf point 2 sur les visites tirées au sort)*.Seuls les vétérinaires qui auront à saisir des données relatives à une visite tirée au sort auront à saisir les données de ce questionnaire (cf. 4.2).

4. Saisie des visites par téléprocédure
Les vétérinaires ont jusqu'au 31 janvier 2016 inclus pour saisir sur le portail de téléprocédure **(https://alim.agriculture.gouv.fr/sigal-vsb/)** leurs visites réalisées jusqu'au 31 décembre 2015. Le nom d'utilisateur et le mot de passe à indiquer par le vétérinaire pour un accès sécurisé aux visites qui lui sont affectées sont définis sur le portail de téléprocédure.
La procédure de saisie des VSB par téléprocédure est la suivante :

4.1. Si l'élevage ne figure pas dans la liste des élevages tirés au sort :
Le vétérinaire doit saisir la date de réalisation de la visite et le numéro SIRET de l'établissement vétérinaire (et non celui de l'exploitation visitée) auquel le paiement doit être adressé.
Le cas échéant, il saisit également le motif de non réalisation de la visite (établissement/atelier fermé, plus de bovins ou refus de visite).

4.2. Si l'élevage figure dans la liste des élevages tirés au sort :
Première étape idem qu'au 4.1. Ensuite, lorsque le vétérinaire enregistrera sa visite sur le site de la téléprocédure pour un élevage tiré au sort, il lui sera demandé de renseigner, en cliquant sur le lien qui apparaîtra, le **questionnaire "éleveur" (annexe 1) et de le valider.**
En parallèle, il lui sera demandé de renseigner en ligne le questionnaire *«vétérinaire»*. Ce questionnaire *«vétérinaire»* ne sera à compléter qu'une seule fois, même si plusieurs EDE ont été tirés au sort pour un même vétérinaire.
Les deux questionnaires *(questionnaire "vétérinaire" et questionnaire "éleveur")* ne sont pas enregistrés sur le site de la téléprocédure, mais dans une base de données hébergée par la SNGTV. Ces enregistrements ne seront validés qu'une fois entièrement complétés. Leur consultation ne sera possible ni pour le vétérinaire, ni pour la DGAL, ni pour la DDCSPP. Ils seront anonymisés en vue l'analyse épidémiologique et statistique réalisée par la SNGTV.
La procédure de renseignement et de validation des questionnaires en ligne est la suivante :

4.2.1. Cliquer sur le lien qui apparaît à l'écran afin d'accéder au site sur lequel les réponses aux questionnaires seront enregistrées. Une page d'accueil invite le vétérinaire à s'identifier à partir de son numéro d'ordre.

4.2.2. S'il s'agit de sa 1ère connexion sur ce site :
a).Dans un premier temps, il sera demandé au vétérinaire de renseigner le questionnaire «vétérinaire».
Ce questionnaire ne pourra être saisi qu'en une seule fois : les réponses sont enregistrées en cliquant sur le bouton « enregistrement » en fin de questionnaire, sans possibilité de modification ultérieure.
En cas de déconnexion (volontaire ou non) en cours de saisie, l'ensemble du questionnaire devra être à nouveau saisi.
b) Une fois le questionnaire « vétérinaire » enregistré, le vétérinaire pourra renseigner le questionnaire « éleveur » :
Un lien invitera le vétérinaire à saisir ce questionnaire, et à renseigner tout d'abord le n°EDE et à le valider.

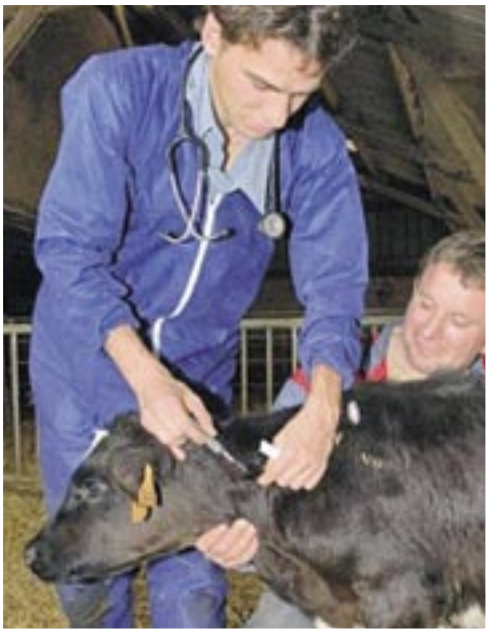

Comme le questionnaire « vétérinaire », le questionnaire « éleveur » ne pourra être saisi qu'en une seule fois : les réponses sont enregistrées en cliquant sur le bouton « enregistrement » en fin de questionnaire, sans possibilité de modification ultérieure.
En cas de déconnexion (volontaire ou non) en cours de saisie, l'ensemble du questionnaire devra être à nouveau saisi.
c) Une fois le questionnaire « éleveur » enregistré, le vétérinaire devra valider définitivement la VSB sur le site de la téléprocédure.
À la fin de l'enregistrement du questionnaire « éleveur », un identifiant unique sera attribué.

4.2.3. Si le vétérinaire s'est déjà connecté sur ce site et a déjà enregistré le questionnaire «vétérinaire» :
a) Le vétérinaire pourra directement renseigner le questionnaire « éleveur » :
Un lien invitera le vétérinaire à saisir ce questionnaire, et à renseigner tout d'abord le n°EDE, et à le valider.
Le questionnaire « éleveur » ne pourra être saisi qu'en une seule fois : les réponses sont enregistrées en cliquant sur le bouton « enregistrement » en fin de questionnaire, sans possibilité de modification ultérieure.
En cas de déconnexion (volontaire ou non) en cours de saisie, l'ensemble du questionnaire devra être à nouveau saisi.
Les boutons « précédent » et « suivant » du navigateur internet ne doivent pas être utilisés mais uniquement ceux en bas de page.
b) Une fois le questionnaire « éleveur » enregistré, le vétérinaire devra valider définitivement la VSB sur le site de la téléprocédure
A la fin de l'enregistrement du questionnaire « éleveur », un identifiant unique sera attribué également.

Le paiement des VSB étant conditionné à leur enregistrement définitif, les VSB ayant fait l'objet d'un tirage au sort ne pourront être mis en paiement qu'après renseignement en ligne des réponses au questionnaire.

Toutes les visites réalisées (y compris celles nécessitant un enregistrement de l'ensemble des données de la visite) seront payées 4 AMV.
A l'issue de la campagne 2015, une synthèse nationale ainsi que des synthèses régionales et départementales seront produites par la SNGTV
À compter du 1er février 2016, il ne sera plus possible pour les vétérinaires d'enregistrer les visites réalisées au titre de la campagne 2015.

Manon RAFFOUR / Maison Régionale de l'Elevage

La Fièvre aphteuse en résumé

La fièvre aphteuse (FA) est la maladie ***la plus contagieuse connue***, ses conséquences sur les cheptels et sur l'économie agricole d'un pays sont catastrophiques (en 2001 : 12,5 milliards d'euros en Grande-Bretagne et 765 millions d'euros en France), en particulier suite à la fermeture des frontières.

Le risque d'introduction de la FA en France est réel:

> La maladie est présente à plusieurs endroits dans le monde et se propage ; la récente épizootie au Maghreb en est la preuve.

> Les modes d'introduction de la maladie sont nombreux et variés :

- par contact avec des animaux contaminés,
- par distribution des restes de viande à des porcs (c'est ce qui est arrivé au Royaume Uni en 2001).
- par introduction d'animaux a priori « sains » illégalement ou en provenance d' un pays n'ayant pas encore déclaré la présence de la maladie, en particulier de moutons ou de chèvres qui peuvent être contaminés sans exprimer clairement la maladie.
- par passage dans l'élevage de personnes ou véhicules ayant transité dans des élevages contaminés

> Etant donné que la contagion est extrêmement rapide la détection précoce de la maladie est le meilleur moyen d'endiguer sa diffusion.

» Il faut donc une détection la plus précoce possible
Vous avez un rôle actif et crucial à jouer pour la sécurité de tous !

Tous les animaux bi-ongulés sont sensibles à la FA mais expriment différemment la maladie. Les bovins expriment très bien les symptômes, les petits ruminants beaucoup moins. Quant aux porcins, ils présentent des symptômes mais, surtout, ils multiplient et excrètent de trés grandes quantités de virus.

» Les symptômes qui doivent faire penser à la FA chez les bovins :

salivation et boiterie,
abattement,
douleur à la traite
fièvre,
raideur des membres
aphtes (bouches, trayons, pieds)

elle bave,
elle boite : et si
c'était la FA ?
j'appelle mon véto !

Que se passe-t-il si votre vétérinaire constate alors des lésions évocatrices de fièvre aphteuse dans votre élevage ?

Votre vétérinaire alerte sans délai la DD(CS)PP. A l'aide des commémoratifs du vétérinaire accompagnés éventuellement des photos, le DD(CS)PP évalue en urgence la probabilité que ce soit effectivement la FA. Elle contacte pour cela des experts en FA de l'ANSES qui assurent une permanence téléphonique continue.

En attendant cette validation (quelques heures), des consignes de prévention vous sont données.

Si les experts et la DD(CS)PP pensent que ce n'est pas de la FA, ***aucune action n'est entreprise.*** La DD(CS)PP en informe votre vétérinaire qui vous en informe à son tour.

Si les experts et la DD(CS)PP pensent que c'est de la FA, un arrêté préfectoral de mise sous surveillance (APMS) est pris et impose de mettre en œuvre des mesures qui éviteront la diffusion de la maladie :

- le blocage de l'exploitation (pas d'entrée ni de sortie d'animaux, de produits animaux ou de matériels) :
- le recensement des animaux de l'exploitation ;
- le recueil d(informations pour évaluer la situation.

Des prélèvements sont réalisés et envoyés en urgence au laboratoire (l'Etat prend en charge le coût des analyses et des prélèvements) Les résultats sont obtenus en moins de ***48 heures***.

Si ***les résultats sont favorables*** et qu'aucun autre élément ne permet de suspecter la maladie, la ***suspicion n'est pas confirmée***, l'APMS est levé.

Si ***les résultats sont positifs*** : ***la suspicion est confirmée***. Un arrêté préfectoral portant déclaration d'infection (APDI) est pris, il impose (et prend en charge) dans votre élevage :

- La réalisation d'une enquête épidémiologique (recherche de l'origine possible de l'infection et de l'éventuelle diffusion vers d'autres élevages) :
- L'abattage de tous les animaux sensibles et leur indemnisation par l'Etat :
- Le nettoyage et la désinfection.

Des mesures sur les autres élevages de la zone sont également prises

Mise en place d'une nouvelle visite sanitaire obligatoire en élevage porcin

L'évolution de la réglementation relative à la sécurité sanitaire des aliments permet aux porcs de déroger aux analyses systématiques trichine à l'abattoir, dès lors qu'ils sont issus d'élevages «reconnus» suite à la visite sanitaire porcine.

La France ne dispose pas d'un historique suffisant d'analyses trichines pour obtenir la reconnaissance de territoire indemne au sens de la réglementation communautaire. Les autorités sanitaires cherchaient donc depuis 2011 à mettre en place un dispositif attestant de la qualification individuelle indemne de chaque élevage. L'arrêté est paru au Journal officiel du 16 janvier 2015.

La première campagne s'étendra jusqu'au 31 décembre 2015, et ne concerne que les élevages en bâtiment. Elle est axée sur la maîtrise du risque « Trichine », et plus particulièrement sur la « reconnaissance officielle des exploitations appliquant des conditions d'hébergement contrôlées ». Seuls les élevages hors-sol sont concernés par cette visite, les élevages plein-air ne pouvant par principe, pas bénéficier de cette reconnaissance.

Cette visite doit permettre de vérifier le respect d'un certain nombre de mesures de biosécurité, et notamment que :
- les bâtiments sont étanches aux animaux sauvages,
- l'élevage est clos et protégé vis-à-vis de la faune sauvage et des autres espèces présentes sur l'exploitation
- les sources alimentaires sont contrôlées et maîtrisées (présence de registres)
- stockage des matières premières et conservation (autant que possible) des aliments à l'abri de l'humidité, des rongeurs, des insectes, des oiseaux et des animaux domestiques.
- les porcs n'ont pas accès à l'extérieur aux stades post-sevrage et engraissement
- des moyens de lutte contre les rongeurs sont mis en place (plan localisant les dispositifs contre les nuisibles et factures de rodenticides.)
- une aire est réservée à l'entreposage des cadavres, elle est adaptée à la taille des animaux et à la fréquence d'enlèvement (ou tout autre dispositif équivalent.)
- les porcs destinés à l'abattoir sont identifiés.

La visite sanitaire est prise en charge par l'Etat, elle est réalisée par le vétérinaire sanitaire de l'exploitation.
A partir des éléments relevés, la DD(CS)PP conclura ou non à la reconnaissance de l'élevage et informera individuellement les éleveurs. Les animaux issus d'un élevage reconnu seront alors dispensés de la recherche systématique à l'abattoir de larves de trichine.

Attention: afin de bénéficier de la visite sanitaire porcine, vous devez avoir déclaré un vétérinaire sanitaire auprès de votre DD(CS)PP. Vous pouvez également prendre contact avec votre vétérinaire pour plus de renseignements.

Nathalie ESPIE / Maison Régionale de l'Elevage

ETIQUETAGE DES ALLERGENES

Le règlement (UE) n° 1169/2011 concernant l'information des consommateurs (INCO) sur les denrées alimentaires a été adopté le 25 octobre 2011. Issu d'une proposition de la Commission Européenne de janvier 2008, il consolide plusieurs directives européennes. Ce règlement est directement applicable par les Etats membres sans qu'il soit nécessaire de le transposer en droit interne.

Ce règlement rend obligatoire l'étiquetage des allergènes au 13 décembre 2014 et l'étiquetage nutritionnel en décembre 2016. Cet article traite uniquement l'obligation d'étiquetage des allergènes.

Quelles sont les substances allergènes à indiquer sur les produits ?

L'étiquetage des allergènes est obligatoire conformément à l'article 21 du règlement Inco pour les denrées qu'elles soient pré-emballées ou non.
La liste des substances allergènes à indiquer figure à l'annexe II du règlement INCO.
Elle est reprise ci-après.

Si la dénomination de vente fait clairement référence à l'allergène, est-il nécessaire de citer en plus l'allergène ?

Le règlement précise que l'indication de l'allergène n'est pas nécessaire si la dénomination de la denrée renvoie clairement à cet allergène.
Comme c'est le cas de la plupart des produits laitiers *(fromage, beurre, crème, yaourt, etc.)*, la dénomination de vente fait clairement référence à la substance allergène qui est le lait (et produits à base de lait, lactose, etc.). Il n'est donc pas utile de l'indiquer.
Toutefois si une liste d'ingrédients est présente il convient d'y mentionner le lait et produits à base de lait.

Dans quel cas prévoir une liste d'ingrédients ?
Les fromages qui n'ont subi l'adjonction que de produits lactés, d'enzymes, de cultures de micro-organismes ou de sel nécessaire à la fabrication des fromages autres que frais ou fondus, en sont dispensés.
Par exemple un fromage fait uniquement à partir de lait, ferments, présure et de sel n'a pas d'obligation de comporter une liste d'ingrédients sur son emballage.

Quelle forme doit respecter cet affichage ?

Les substances allergènes doivent être mises en évidence dans la liste d'ingrédients par l'utilisation d'une police de caractères qui les distingue clairement des autres ingrédients : par exemple en gras, en souligné, en italique, en couleur...
Lorsque plusieurs ingrédients d'un même produit proviennent d'une seule substance allergène, l'étiquetage doit le préciser pour chaque ingrédient concerné.
Exemple : «ingrédients : lait, protéines de lait, ferments, présure, sel, etc.»

Lorsque la dénomination de vente fait clairement référence à l'allergène et qu'il est le seul allergène présent, il n'y a pas lieu de le mettre en évidence dans la liste des ingrédients.
Exemple : Dénomination de vente : fromage. Liste d'ingrédients : lait, sel, présure.

En revanche, lorsque plusieurs allergènes sont présents, il est recommandé de les mettre en relief systématiquement.
Exemple : Dénomination de vente «fromage fourré aux fruits secs». Liste d'ingrédients : **lait**, sel, présure **amandes**.

Finalement dans quel cas dois-je étiqueter les allergènes ?

Trois cas doivent être distingués :

1/ Produits pré-emballés avec liste d'ingrédients
Les allergènes doivent être indiqués dans la liste d'ingrédients en respectant la forme indiquée ci-dessus.

2/ Produits pré-emballés sans liste d'ingrédients
En absence de liste d'ingrédients, l'étiquette doit comporter le terme : «contient [allergène]»
Exemple : «contient des noix».
La mise en évidence n'est pas nécessaire dans ce cas. Le règlement précise que le nom de l'allergène doit être mis en évidence par une impression qui le distingue du reste de la liste des ingrédients. Ainsi, cette disposition ne s'applique pas aux produits sans liste d'ingrédients.

3/ Pour les produits non pré-emballés
Pour les denrées non préemballées, par exemple les fromages vendus directement au consommateur sur les marchés, à la ferme, en GMS, la substance allergène doit figurer à proximité immédiate du produit, à l'aide d'une affiche, un écriteau.
Evidemment les produits laitiers dont la dénomination de vente est suffisamment explicite ne sont pas concernés (fromage, yaourt, crème, beurre,...). Il n'est donc pas utile d'indiquer «contient du lait» à côté de ces produits laitiers proposés à la vente.
Cet étiquetage concerne les substances allergènes autres que le lait et les produits à base de lait.

Cet article a été rédigé notamment à partir de notes de "vulgarisation" écrites par la FNEC (Fédération Nationale des Eleveurs Caprins). Celle ci œuvre, avec l'appui des syndicats d'éleveurs départementaux ou régionaux, à la défense des intérêts des producteurs fromagers fermiers aussi bien caprin qu'ovin ou bovin. Elle négocie avec les services des Ministères une application de la réglementation adaptée aux réalités de la production fermière.
Un prochain chantier dans lequel devra s'impliquer toute la profession et à chaque échelon : départements, régions et national, est l'étiquetage nutritionnel rendu obligatoire dès décembre 2016.
Jusqu'à présent ces informations étaient disponibles pour l'ensemble des fromagers fermiers. A l'avenir il est question que seuls les éleveurs adhérents à un syndicat d'éleveurs fromagers fermiers soient destinataires de ce type d'information.
C'est pourquoi nous vous encourageons à prendre une adhésion auprès de votre syndicat départemental ou de Brebis lait Provence. En retour vous bénéficiez de l'actualité réglementaire et d'un appui en cas de difficultés avec l'administration de contrôle (DDCSPP : services sanitaires et fraudes). Vos représentants sont des éleveurs. Ils consacrent beaucoup de temps et d'énergie, afin de défendre les intérêts de l'ensemble des producteurs. Verser une cotisation c'est une contribution volontaire, un acte d'engagement, c'est aussi les soutenir dans leurs efforts, leur permettre de libérer du temps pour vous défendre.

LISTE DES SUBSTANCES ALLERGENES

1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des :

a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (a) ;
b) maltodextrines à base de blé (a) ;
c) sirops de glucose à base d'orge ;
d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.

2. Crustacés et produits à base de crustacés.

3. Œufs et produits à base d'œufs.

4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de :

a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes ;
b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.

5. Arachides et produits à base d'arachides.

6. Soja et produits à base de soja, à l'exception :

a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (a) ;
b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja ;
c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja ;
d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja.

7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception :

a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole ;
b) du lactitol.

8. Fruits à coque, à savoir : amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de cajou (Anacardium occidentale), noix de pécan [Carya illinoinensis (Wangenh.) K. Koch], noix du Brésil (Bertholletia excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix de Macadamia ou du Queensland (Macadamia ternifolia), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.

9. Céleri et produits à base de céleri.

10. Moutarde et produits à base de moutarde.

11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.

12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO_2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.

13. Lupin et produits à base de lupin.

14. Mollusques et produits à base de mollusques.

(a) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.

Vincent ENJALBERT / Maison Régionale de l'Elevage

Auteurs: Bruna BARBOZA, Vanessa BARRETO, Anna BORT, Celine CROCHOT, Sophie DABIN, Jenna SAGET, Lucie NOEL.

Réflexion multifilière
sur les services et conseils techniques aux éleveurs en région PACA

Contexte

Ce projet questionne sur l'opportunité de redéfinir les objets du conseil technique aux éleveurs, de mettre en synergie les moyens, de rendre un service plus efficace, de se remobiliser collectivement dans l'adversité dans un contexte de baisse des financements et d'évolution des attentes des éleveurs. Il est multi filière et l'objectif est d'aboutir à une proposition réaliste de réorganisation de

Objectifs du stage

- Faire un état des lieux des services et conseils proposés par les opérateurs
- Connaitre l'avis des opérateurs et des éleveurs sur les services et conseils proposés
- Identifier les besoins et les attentes des éleveurs
- Réflechir à des pistes d'amélioration

Crédit : FX EMERY

Méthodologie

Un groupe de 6 étudiants de Montpellier Supagro a été chargé de réaliser la première phase d'enquête. Le stage s'est déroulé sur 6 semaines, du 9 Février 2015 au 13 Mars 2015, avec une semaine de terrain et s'est divisé en plusieurs phases : des recherches bibliographiques pour cerner le contexte et les opérateurs de l'appui technique, des entretiens en face à face avec les opérateurs, des entretiens téléponiques avec les éleveurs, l'analyse des résultats, l'organisation d'une réunion de restitution participative pour les responsables de filières et la rédaction d'un rapport de synthèse.

Au total, ce sont 18 opérateurs et 37 éleveurs qui ont été interrogés.

Etats de lieux des types d'appuis techniques recensés en PACA

- **Technico-économique :** suivis technico-économiques, suivis de références, intervention technique fromagère.
- **Reproduction et génétique :** plan d'accouplement, IA, échographies, fournitures de reproducteurs, indexation.
- **Contrôles de performances :** en élevage laitier et allaitant.
- **Alimentation :** diagnostic d'autonomie alimentaire, élaboration de rations, analyses des fourrages.
- **Sanitaire :** conseils sanitaires, suivi vétérinaire, conseils sur la réglementation.
- **Produits :** qualité (contrôles qualité et audits), suivi qualité, commercialisation.
- **Montage de projets :** dossiers PAC, suivi d'installation, conversion, bâtiment, appui administratif, plan de fumure, contrat agro-environnementaux.
- **Formations collectives.**

Les appuis techniques et la diffusion de l'information technique peuvent être ponctuels ou réguliers et prendre différentes formes : vistes sur l'exploitation, par téléphone, lors de formation, par synthèse écrite ou par des journées d'informations, par le biais d'un bulletin d'information, d'Internet et/ou de revue/magazines.

PRESENTATION DES RESULTATS

Résultats des entretiens auprès des éleveurs

Evaluation de la satisfaction des éleveurs par rapport à l'appui technique

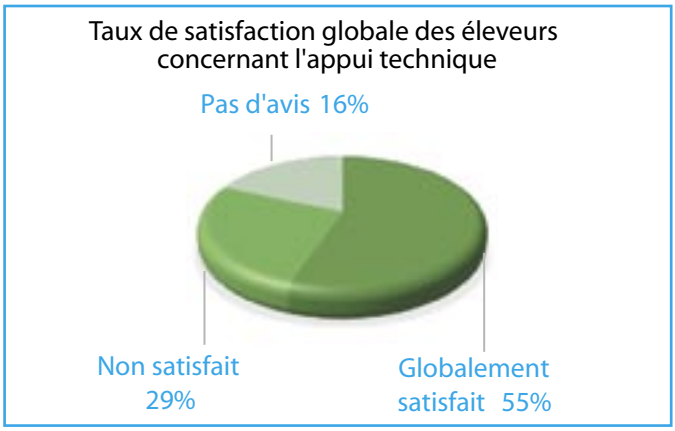

Globalement, les éleveurs ont fait des propositions d'amélioration concernant l'appui technique (47%) mais 36% estiment qu'il ne manque rien pour eux et 25% n'ont pas souhaité répondre à la question. Les éleveurs souhaiteraient avoir davantage de services et de conseils sur la réglementation, les financements, le suivi sanitaire et la commercialisation en caprin lait ; sur la génétique et l'alimentation en ovin lait ; sur la génétique et le pilotage stratégique de l'exploitation en ovin viande ; sur la transition énergétique et la méthanisation en porcin ; sur la production, la reproduction, l'éducation du cheval, les équipements équestres et sur la valorisation des chevaux en équin.

Résultats des entretiens auprès des opérateurs

Coopératives, Syndicats

•Thématiques : technico-économique, reproduction et génétique, alimentation, sanitaire, qualité.

Chambres d'Agriculture

•Thématiques : technico-économique, contrôle de performances, alimentation, administratif et montage des dossiers, formations collectives.

Entreprises, autres organismes régionaux ou départementaux

•Thématiques : technico-économique, génétique, alimentation, sanitaire, qualité administratif et montage des dossiers, formations collectives.

Il faut maintenir des appuis techniques individuels, qui sont nécessaires et intéressants pour les éleveurs mais le travail collectif permet de créer une dynamique de groupe pour faire évoluer les éleveurs. Toutefois, les éleveurs sont souvent difficiles à mobiliser pour venir en réunion ou en formation, selon les opérateurs. La plupart d'entre eux s'inquiètent de la baisse des financements qui diminue la présence des techniciens dans les exploitations et risque d'entraîner une baisse générale de technicité dans les élevages.

Crédit : FX EMERY

Crédit : FX EMERY

Crédit : FX EMERY

BILAN : Analyse FFOM de l'appui technique (AT) en PACA

FORCES

Techniciens
- Polyvalence
- A l'écoute
- Bon ration entre le nombre de techniciens et le nombre d'éleveurs

Eleveurs
- Pool d'éleveurs dynamiques, intéressés

Prix de l'AT
- Si retour sur investissement clair de l'AT, meilleure acceptation à payer (plutôt filières laitières)
- Prix abordables de l'AT

Modalités de l'AT
- AT collectif favorise le partage
- Intérêt des éleveurs pour les formations

FAIBLESSES

Techniciens
- Moins de visites, moins de proximité
- Baisse du nombre de techniciens
- Manque de technicité sur certains sujets
- Manque de concurrence entre les structures

Eleveurs
- Baisse de technicité > effet pervers de la PAC notamment
- Difficultés pour déterminer les besoins et les attentes des éleveurs
- Difficulté à mobiliser les éleveurs

Prix de l'AT
- Eleveurs non habitués à payer
- La qualité des services ne persuade pas les éleveurs de le payer

Modalités de l'AT
- Ne concerne qu'une partie de plus en plus restrainte d'éleveurs
- Baisse des financements

OPPORTUNITES

Techniciens
- Généraliste avec spécialisation différente selon les départements et régionalisation d'une partie de leurs actions
- Organiser davantage le réseau de techniciens et le travail en commun des organismes
- Optimiser la valorisation des données technico-économique pour les éleveurs

Eleveurs
- Nouvelles réglementations/évolutions économiques > nouvelles questions en phase avec le besoin des éleveurs
- Développer l'AT dans les publics cibles les plus sensibles (ovins lait, génétique, AB)

Modalité de l'AT
- Approche globale/Approche système à favoriser (agro-écologie)

MENACES

Techniciens
- Diminution du nombre d'opérateurs économiques
- Atomisation de la réflexion sur l'AT et les attentes des éleveurs ainsi que de l'offre d'AT
- il faut anticiper les demandes des éleveurs

Eleveurs
- Marchés parfois «trop faciles» > effet pervers sur la technicité (ex: vente directe sur la Côte d'Azur) et risque de déstructurer le dispositif
- Manque de modernisation des élevages par rapport au reste de l'Europe/du monde

Prix de l'AT
- Baisse des financements
- Accompagnement des éleveurs vers l'AT payant

Modalités de l'AT
- Externalisation des centres de décisions, plus de prise de décision en PACA

Perspectives de l'étude

Il faudrait pouvoir approfondir les enquêtes éleveurs, notamment en diversifiant le public interrogé (aire géographique, implication dans l'appui technique...). Certains opérateurs restent encore à interviewer pour compléter la liste des structures réalisant des appuis techniques dans les élevages de PACA. Maintenant, l'étude doit aborder une phase de co-construction d'un projet régional d'organisation de l'appui technique avec les opérateurs et le soutien des professionnels.

Quels agneaux avec quelle génétique ?

Caractéristiques des agneaux produits en PACA et lien avec les schémas de sélection

En 2013, un stage réalisé par des étudiantes d'AgroSup Dijon pour le compte de l'OS ROSE a porté sur la place, l'utilisation et les performances de nos 3 races locales. L'objectif était d'analyser l'adéquation entre les orientations des schémas de sélection et les réalités des élevages utilisant ces 3 races.

Cet article reprend une partie de leur travail portant sur l'analyse des caractéristiques des agneaux produits, au travers des résultats abattage. Il donne ainsi des indications sur les performances des races et permet de vérifier la cohérence entre orientation des schémas de sélection et attentes de la filière.
Toutes les données utilisées sont extraites des bases de données 2012 des coopératives Bergers du Soleil et Provalp et représentent 761 exploitations pour 86 000 agneaux issus les régions PACA et Rhône-Alpes.

Rappel sur les objectifs de sélection des 3 races

En Mérinos d'Arles et Préalpes du Sud, les critères de sélection portent sur les qualités maternelles : valeur laitière et prolificité (pour les Préalpes du Sud) ainsi que sur la résistance à la tremblante, la conformité au standard de race et la rusticité. En Mourérous, la démarche s'oriente plutôt sur une conservation de la race avec un accent mis sur le standard de la race, la rusticité et la résistance à la tremblante.

Quel type d'agneaux produits ?

Quelle que soit la race des mères, les agneaux produits ont tendance à être des agneaux lourds finis (source BTE-GTE 2010). En Mérinos d'Arles et Mourérous, 80% des femelles sont accouplées en partie ou en totalité avec des béliers de race à viande alors qu'en Préalpes du Sud 50% des femelles sont mises en lutte avec des béliers de race pure (graphique 1).

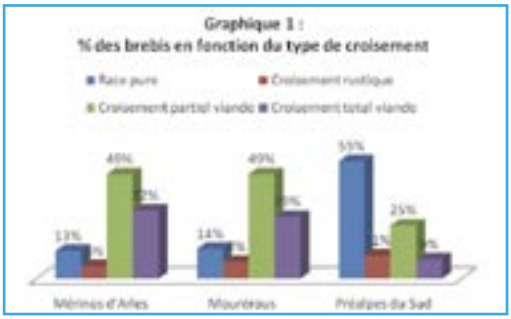

Les agneaux finis issus de troupeaux Mérinos d'Arles partent principalement sous SOQ (« Signe Officiel de Qualité ») alors que ceux issus de troupeaux Mourérous sont plutôt orientés standard. En Préalpes du Sud, les proportions sont équivalentes (graphique 2).

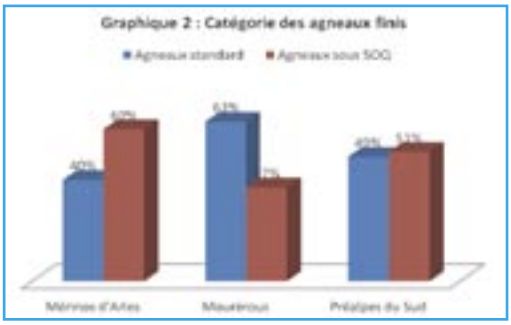

Caractéristiques des carcasses

Les poids moyens des agneaux en catégorie standard diffèrent selon les races pouvant aller jusqu'à 1 kg de plus entre les agneaux issus de Préalpes du Sud et ceux issus de Mourérous (graphique 3). Ces différences sont un peu moins marquées pour les agneaux produits sous SOQ, vraisemblablement dû à une technicité différente des éleveurs engagés en démarche qualité, des éléments du cahier des charges sur les poids et les classements ainsi que des enjeux financiers attachés à la labellisation (graphique

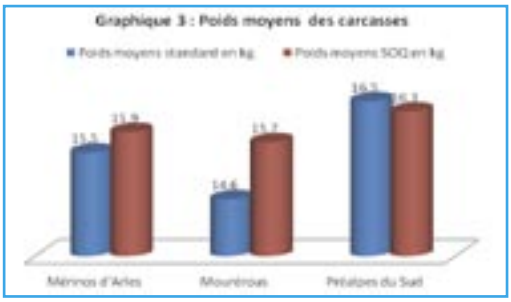

La proportion des agneaux classés R et U varie selon la race des mères et est plus importante chez les agneaux issus de Préalpes du Sud (graphique 4).

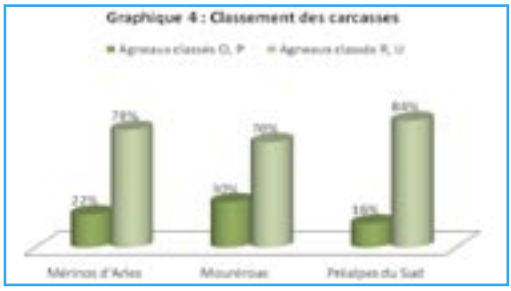

En moyenne, les états d'engraissement des carcasses sont peu différents selon les races de brebis : respectivement 9%, 10% et 12% des agneaux sont classés 4 ou 5 pour les races Mourérous, Préalpes du Sud et Mérinos d'Arles.
Au niveau de la ventilation des agneaux selon les classes de poids il apparait que près d'un quart des agneaux issus de femelles Mourérous pèsent entre 13 et 15 kg, à l'opposé les femelles Préalpes du Sud fournissent près de 25% d'agneaux dont le poids de carcasse dépasse 17 kg. Les agneaux des brebis Mérinos d'Arles se positionnent de façon intermédiaire (graphique 5).

Le croisement des différents supports femelles avec des béliers de race à viande est préconisé par les techniciens des coopératives pour fournir à la filière des agneaux répondant aux exigences de conformation. Cette technique s'avère efficace sur les trois races femelles : le croisement viande total augmente la proportion d'agneaux classés R ou U par rapport à du croisement race pure de 26 points en Mourérous, 13 points en Mérinos d'Arles et 15 points en Préalpes du Sud (graphique 6).

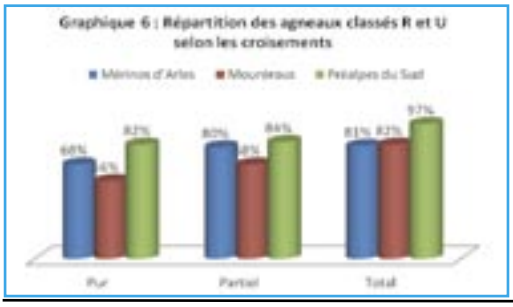

Enfin, le graphique 7 montre, qu'à poids de carcasse identique, les races présentent des états d'engraissement différents et les agneaux issus de Préalpes du Sud semblent moins touchés par des engraissements excessifs (graphique 7).

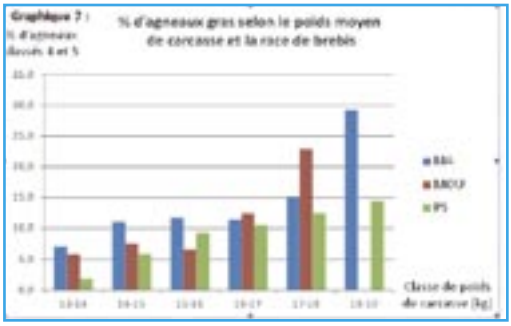

Synthèse des résultats et lien avec les schémas de sélection

Les caractéristiques des agneaux vendus présentent des différences selon les races. Les troupeaux Préalpes du Sud montrent des capacités plus importantes à produire des agneaux de plus de 17kg et majoritairement en race pure.
La sélection sur les qualités maternelles de la Préalpes du Sud pourrait s'accompagner d'une sélection sur les qualités bouchères notamment par la mise en place d'une SCI (Station de Contrôle Individuelle) pour les béliers. Une étude de faisabilité de la SCI est actuellement en cours et les résultats seront disponibles cet été.

En Mérinos d'Arles et Mourérous, le croisement des brebis avec des béliers de races bouchères améliore de manière très importante la qualité des carcasses. Parallèlement, le travail sur la valeur laitière en Mérinos d'Arles doit se poursuivre afin d'augmenter le poids d'agneau sevré et de diminuer la durée d'engraissement. Avec l'introduction du gène Booroola dans certains élevages, les femelles doivent également être capables de nourrir les portées multiples.

En Mourérous, même si la valeur laitière ne fait actuellement pas partie des critères de sélection de la race, il est possible de mettre l'accent sur la conformation des agneaux pour le centre d'élevage et des agnelles de renouvellement.

Marie MARMUSE/Ferme expérimentale de Carmejane
Claire JOUANNAUX/MRE - OS ROSE

N'achetez pas la BVD !

Un risque à ne pas prendre...

La **BVD** coûte très cher à cause des **troubles de la reproduction** et de la **baisse de l'immunité** générale du troupeau qu'elle provoque.

De nombreux départements entament des plans de lutte contre la BVD. On peut donc s'attendre à ce que les élevages qui essaient d'assainir leur cheptel se débarrassent de leurs animaux **I.P.I**. (Infectés Permanents Immunotolérants*) ou **virémiques transitoires** (animaux actuellement malades).

Le risque, c'est que des animaux réformés là-bas soient achetés ici ! D'où l'intérêt des contrôles à l'introduction !

En cas d'introduction du virus dans l'élevage, on observe :

- des troubles de la reproduction (mortalité embryonnaire précoce, avortements tardifs, forte baisse de la fertilité du taureau...)
- des veaux malformés
- des pathologies néo-natales plus nombreuses
- la naissance d'I.P.I.

La contamination d'un animal à l'autre s'effectue facilement ! Elle se fait par **contact « mufle à mufle »**, par les **excrétions** (bouses, urine, lait, sperme et sécrétions vaginales). Il y a donc un risque lors de la saillie si un des animaux est infecté. Dans certaines conditions, la BVD peut aussi se transmettre par les aérosols.

Les voies de transmission de la BVD

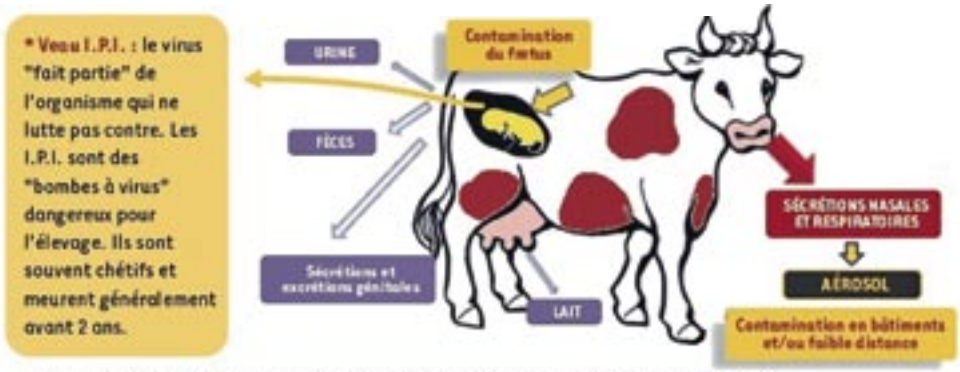

Schéma d'après GDS de Rhône-Alpes, GTV Rhône-Alpes et VetAgroSup, dans le cadre d'un financement du FEASER et de la région Rhône Alpes

Comment je fais ?

Lorsqu'un animal entre sur mon exploitation *(achat, prêt, pension, retour d'estive...)*, je commence par **l'isoler du reste de mon troupeau !** Cette quarantaine doit durer **au moins 3 semaines.** Il est vraiment très important que les animaux introduits ne puissent pas être en contact avec les autres. En particulier, **aucun contact avec les femelles en gestation !**

Ensuite, j'appelle mon vétérinaire pour **faire les prises de sang.** Ce dépistage systématique permet de savoir si l'animal que j'ai acheté :

- est actuellement malade (« infecté transitoire »)
- est un I.P.I.

Cas d'une vache achetée pleine : si la mère introduite est positive, **je l'isole pour le vêlage et je teste son veau dès la naissance :** il peut être I.P.I. !

Que rechercher dans les prises de sang ?

On recherche le virus par une **antigénémie** pour les animaux de plus de 6 mois. Sur les animaux de moins de 6 mois il vaut mieux réaliser des PCR.

Si le résultat est **négatif** : pas de problème, je peux introduire le bovin.

Si le résultat est **positif** :

- Cas 1 : rendez-le si vous avez signé un billet de garantie conventionnelle
- Cas 2 : maintenez-le en quarantaine stricte puis retestez le bovin après un mois par une sérologie :
  - Si le résultat est positif : c'était un **virémique transitoire :** je l'intègre dans le troupeau
  - Si négatif : **c'est un I.P.I., je dois absolument le faire abattre le plus vite possible !**

NE PAS CONFONDRE !

Un bovin certifié « non I.P.I. » peut être porteur du virus ! Il n'est pas I.P.I., mais il peut infecter mes animaux s'il est virémique transitoire lors de l'introduction, ou porter un I.P.I. si la vache a été en contact avec le virus pendant sa gestation !

J'isole et je réalise des prises de sang sur tous les bovins que j'introduis !

Marie GONTIER / FRGDS PACA

Facteurs de risques de la besnoitiose : enquête étudiante dans les Hautes-Alpes

En décembre dernier, un groupe d'étudiants en spécialisation « Elevage en Milieux Difficiles » à Montpellier SupAgro a réalisé une étude auprès de 34 élevages des Hautes-Alpes. L'objectif était de mettre en relation les pratiques des éleveurs avec la besnoitiose, pour déterminer des facteurs de risques vis-à-vis de cette maladie.

Les élevages enquêtés

Les élevages enquêtés se situent dans un rayon de 30 km autour de Gap. Il s'agit de 11 élevages laitiers, 19 élevages allaitants, 2 élevages mixtes et 2 élevages de génisses. 24 élevages avaient déjà eu des cas cliniques de besnoitiose ou avaient détecté la maladie par une analyse sérologique dans leur troupeau.

Petit rappel sur la besnoitiose

La besnoitiose est une maladie parasitaire transmise principalement par le biais d'insectes piqueurs *(taons et stomoxes)*.

La contamination n'implique pas forcément un développement clinique de la maladie. Lorsque c'est le cas, elle se déroule en trois phases qui peuvent conduire à la mort de l'animal :

1. la phase fébrile pendant 3 à 10 jours *(fièvre au-dessus de 40°C, essoufflement, congestion des muqueuses, sensibilité à la lumière...)* ;

2. la phase d'œdèmes pendant 1 semaine à 1 mois (disparition de la fièvre et apparition d'œdèmes au niveau des membres) ;

3. la phase de sclérodermie après plusieurs mois *(épaississement et plissement de la peau)(voir photo)*.

Il n'existe pas de traitement spécifique contre la besnoitiose.

© C.Wiandel_2014

Quelques facteurs de risques mis en évidence par l'étude

Parmi tous les facteurs étudiés, cinq ont semblé influer significativement sur l'apparition de la maladie :

- La montée en alpage : le contact entre animaux de diverses origines lors de l'estive associé à la présence des vecteurs de la maladie augmente grandement le risque d'apparition de la besnoitiose.
- Le type de production : les élevages de vaches allaitantes sont plus touchés que ceux de vaches laitières : en effet, les premiers pratiquent plus l'alpage que les seconds.
- La taille du cheptel : les troupeaux supérieurs à 100 têtes sont davantage touchés. Cela peut être lié à une probabilité plus grande de trouver un animal atteint dans un grand troupeau.
- Les traitements insecticides des bâtiments : les élevages qui n'en mettent pas en œuvre sont plus touchés par la besnoitiose.
- Le raclage des effluents : les élevages ne raclant pas plus d'une fois par jour sont plus touchés par la maladie.

Les étudiants rappellent que leur travail porte sur un échantillon trop petit pour pouvoir affirmer des résultats. Les points ci-dessus sont donc des pistes à approfondir lors d'une prochaine étude, pour laquelle les étudiants recommandent de différencier les élevages laitiers et allaitants et de disposer de d'avantage d'élevages non atteints de besnoitiose au sein de l'échantillon.

d'après le document de synthèse des étudiants d'EléMiDi 2014

Marie GONTIER/FRGDS PACA

Intégration du lactosérum dans la ration du porc en engraissement

L'alimentation représente plus de 60 % du coût de production en élevage porcin. Elle constitue donc l'un des grands facteurs dont dépend la rentabilité d'un élevage porcin.

Le lactosérum également appelé **« petit lait »** est un sous-produit issu de la fabrication de fromage. Il peut être perçu aussi bien comme un atout pour les éleveurs de porcs, si on regarde la bonne valeur alimentaire du lactosérum mais aussi comme une contrainte pour les fromageries, à cause de la source de pollution potentielle qu'il représente.

comment se présente le lactosérum ?

Il existe différentes voies d'utilisation du lactosérum en alimentation animale :

- Une voie sèche dans laquelle le lactosérum déshydraté est intégré dans un mélange sous forme de poudre ou inclus dans la composition de granulés. Cette transformation est réalisée par des sociétés de fabrication d'aliments pour animaux.
- Une voie liquide dans laquelle le lactosérum est directement distribué sous la forme d'une alimentation en **« soupe »** après intégration de la farine en mélangeuse.

Sur la région PACA, le lactosérum est principalement utilisé sous forme liquide. Cette forme permet d'obtenir un coût d'acquisition moindre que sous forme déshydratée ce qui permet de réduire les coûts d'alimentation, mais son utilisation implique toutefois de s'équiper d'une installation appropriée.

comment stocker le lactosérum ?

Le petit lait est un milieu de croissance idéal pour un grand nombre de micro organismes. Il faut donc faire attention à l'hygiène de l'installation du stockage et du mécanisme de distribution. Le petit lait ne doit pas être stocké plus de quelques jours. Si le stockage est long, il faut stabiliser le petit lait. Trois techniques existent : la réfrigération, la fermentation lactique, l'addition d'un acide *(acide formique, eau oxygénée...)*

comment intégrer le lactosérum dans la ration ?

Malgré sa faible teneur en matière sèche, le lactosérum possède une valeur nutritionnelle liée au lactose, aux protéines, au calcium et au phosphore qu'il contient. Mais le lactose est source de risque d'indigestion et de gonflement chez l'animal. Il faut donc calculer de façon très précise la ration apportée à chaque porc.

Le lactosérum brut est correctement valorisé par le porc si sa proportion dans la ration journalière reste inférieure à 25 % de la matière sèche de la ration. Au taux de 20 %, cela correspond sensiblement à 5 litres de lactosérum par jour en début d'engraissement et à 8-9 litres par jour en fin d'engraissement.

La quantité de matière sèche conditionne directement la valeur nutritionnelle du lactosérum qui peut varier du simple au double. La première caractéristique essentielle à connaître est donc la teneur en matière sèche. 15 à 20 litres de lactosérum brut, selon la teneur en matière sèche, équivalent sensiblement à la valeur nutritionnelle de 1 kg d'aliment équilibré pour l'engraissement.

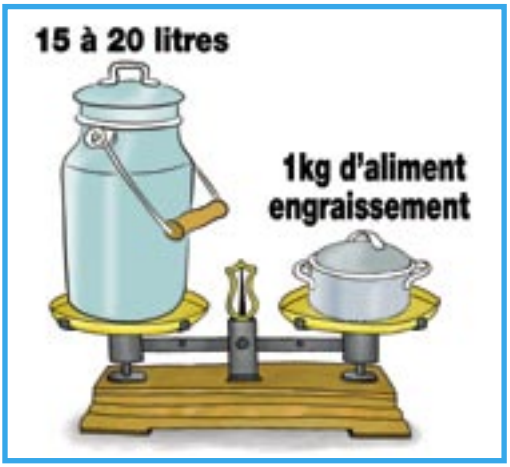

En général, l'aliment complémentaire du lactosérum doit correspondre tout simplement à de l'aliment complet d'engraissement, éventuellement réajusté en méthionine.
Un apport supplémentaire en eau est nécessaire pour éliminer le sodium excédentaire ingéré.

Quel sont les effets favorables du lactosérum ?

Le lactosérum a un effet positif sur les bactéries intestinales des porcs. Le lactose favorise le développement de ces bonnes bactéries qui permettent une meilleure digestibilité de la ration alimentaire.
Le petit lait est composé à presque 95% d'eau, il permet de réaliser des économies d'eau, même si un apport en eau de boisson reste primordial. De plus, il ne détériore pas les performances de croissances et les maintien à un bon niveau.
Sur le plan environnemental, dans le processus de transformation fromagère, le lactosérum est un sous-produit. Alors que le caillé constituera la pâte du fromage, le petit lait, quant à lui, est une source de pollution environnementale importante. Les éleveurs de porcs qui valorisent le petit lait sont en contact direct avec les fromageries. Le porc permet de valoriser le petit lait et les déjections des porcs permettent de fertiliser les sols.

En résumé, le lactosérum dans l'alimentation des porcs possède plusieurs aspects : historique, économique, environnemental et technique. Historiquement, le lactosérum est depuis longtemps intégré à l'alimentation des porcs. Économiquement, cette utilisation permet de réduire le coût alimentaire. Sur le plan environnemental, le porc valorise un sous-produit de la transformation fromagère, mais, sur le plan technique, son incorporation dans la ration demande une attention et un dosage particulier.

Nathalie ESPIE / Maison Régionale Elevage

Crédit photo : Lucie Noël

LA PRODUCTIVITE : levier essentiel du revenu en élevage ovin

Chaque année, plusieurs centaines d'éleveurs sont suivis par les techniciens de PACA sur différentes thématiques et ce sont ces données qui ont été le support de l'analyse présentée ici.

Présentation de l'échantillon

En 2013, ce sont 475 éleveurs, soit 32% des éleveurs ovins de PACA, dont les données ont été centralisées à la MRE. Deux départements sont davantage représentés que les autres dans nos résultats : les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes.
Les élevages suivis sont spécialisés dans la production d'ovins viande. En moyenne, la taille des troupeaux suivis est de 448 brebis, mais elle varie entre 52 et 2025 brebis par élevage. La Surface Agricole Utile (SAU) est comprise entre 7 et 846 ha avec une moyenne de 61 ha. Les Alpes Maritimes, le Var et le Vaucluse sont les trois départements avec le plus de surfaces pastorales dans notre échantillon.
Les éleveurs de l'échantillon ont été classés en trois groupes selon leur productivité. Les moyennes de productivité (nombre d'agneaux produits par brebis) pour ces trois groupes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Groupe de productivité	Moyenne de productivité du groupe
Tiers inférieur	0,68
Tiers médian	0,81
Tiers supérieur	0,96

La productivité numérique permet d'exprimer le niveau de production d'un atelier ovin, elle correspond au nombre d'agneaux produits par brebis de l'effectif moyen pondéré (nombre de brebis moyen au cours de l'année). Les leviers pour améliorer la productivité sont le taux de prolificité, le taux de mise bas, le taux de mortalité des agneaux et l'engraissement des agneaux.

A l'heure de la nouvelle PAC et du ratio obligatoire de 0.4 agneau vendu/brebis par an, la productivité apparaît plus que jamais comme une priorité dans les élevages.

Mais la productivité, c'est bien plus que cela !

Améliorer la productivité de son atelier ovin, c'est augmenter son revenu !

Crédit photo : Lucie Noël

La productivité : symbole de réussite technique dans l'élevage

Les éleveurs du tiers supérieur sont ceux qui présentent les meilleurs résultats en reproduction et à l'agnelage : meilleure prolificité, meilleur taux de mise-bas, taux mortalité plus bas.

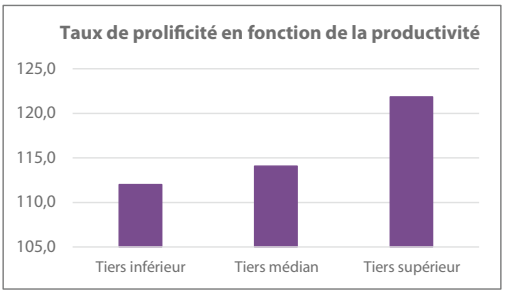

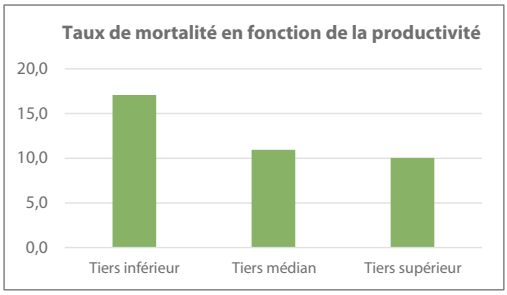

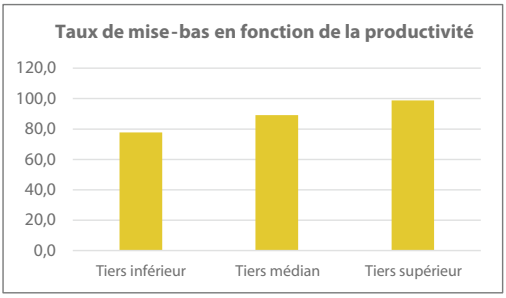

Pour bien produire, il faut bien nourrir !

Un solde sur coût alimentaire (SCA) permettant de comparer les résultats du poste alimentation entre les exploitations est calculé dans les exploitations suivies.

SCA = (Productivité numérique * Prix moyen agneau)– Charges directes d'alimentation

Le solde sur coût alimentaire des éleveurs dans le tiers supérieur en productivité est plus élevé que celui des deux autres groupes. Cela signifie que les charges directes d'alimentation sont moins élevées par rapport au prix de vente des agneaux et de laproductivité.

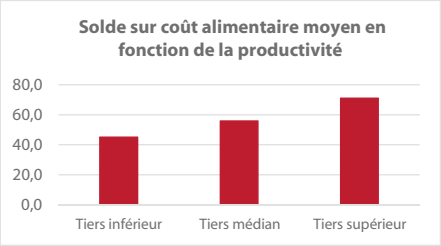

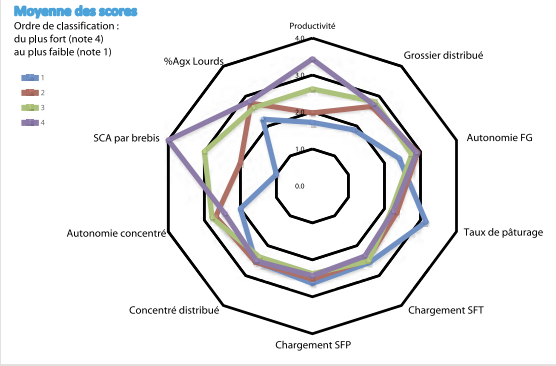

En fait, les éleveurs du 1er groupe ont des charges d'alimentation plus faibles, ils valorisent mieux leurs agneaux et ont une meilleure productivité (donc les charges sont divisées par un nombre plus important de kg vendu).

On constate avec le graphique radar ci-contre que lorsque les exploitations sont classées par niveau de SCA (de 1 mauvais à 4 très bon), les exploitations sont sensiblement équivalentes pour l'autonomie fourragère, pour la quantité de concentrés distribués et pour le chargement. Alors que ces groupes diffèrent surtout pour la productivité.

Ainsi, ce graphique montre clairement le poids de la productivité pour « écraser » les charges opérationnelles.

Productivité : attention à la reproduction !

La productivité peut être liée à d'autres facteurs comme le mode de conduite de la reproduction, on constate ainsi que la productivité moyenne est meilleure pour les systèmes accélérés et les systèmes avec 2 périodes de mise-bas par an que pour les systèmes avec une seule période de lutte ou en lutte permanente. En effet, dans le premier cas, le taux de mise bas est réduit (pas de rattrapage possible pour les brebis non saillies) et dans le second cas, le taux de mortalité des agneaux est beaucoup plus élevé (attention de l'éleveur moins accrue et mélange d'agneaux d'âge différent).

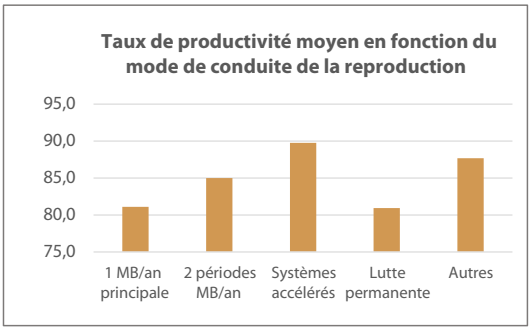

Crédit photo : FX Emery

Productivité, un levier pour améliorer son revenu !

Comme le montre le graphique ci-dessous, les élevages présentant une productivité élevée sont ceux qui ont la marge brute (MB) hors prime par brebis de 44€ contre seulement 26€ pour les élevages du tiers inférieur. Il en est de même pour la marge brute avec prime par brebis, les primes ne permettant pas de combler l'écart. De manière analogue, le produit brut (PB) hors prime par brebis est de presque 70€ pour les élevages du tiers supérieur contre 48€ pour les élevages du tiers inférieur. Là encore, les primes ne permettent pas d'atteindre le même niveau de produit brut qu'avec une bonne productivité.

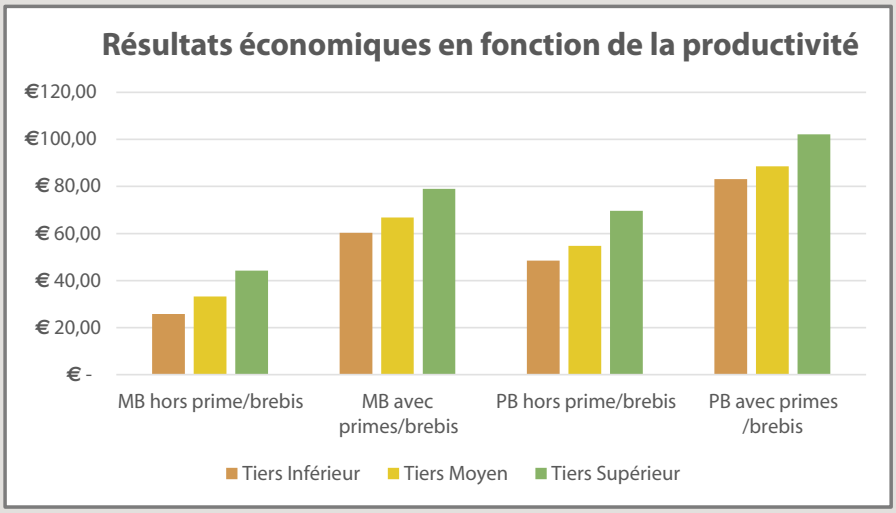

Lucie NOËL / Maison Régionale Elevage

L'agneau de Sisteron cherche des agneaux pour l'automne

L'Agneau de Sisteron bénéficie d'une notoriété extraordinaire, il est servi sur les plus grandes tables de France, la Reine Elizabeth II ne l'a-t-elle pas elle-même réclamé pour le diner d'Etat servi en son honneur lors des commémorations du débarquement ? Il est devenu le deuxième label rouge d'agneau français et le premier en label rouge +IGP !

Mais, même si en 10 ans les volumes d'Agneaux de Sisteron ont été multipliés par 10 en période de creux de production, la demande croissante poussée par le succès nous fait encore souffrir de pénurie du début octobre jusqu'à la fin novembre. Cette pénurie s'explique par la pratique de la transhumance. En effet pour avoir des agneaux label rouge vendus à l'automne, compte tenu du cahier des charges qui implique des agneaux d'âge compris entre 70 et 150 jours, ils doivent être nés entre le mois de juin et le mois de juillet, ce qui implique des luttes entre janvier et février.

Période traditionnelle des mises bas dans la région, suite à la pratique de la transhumance.

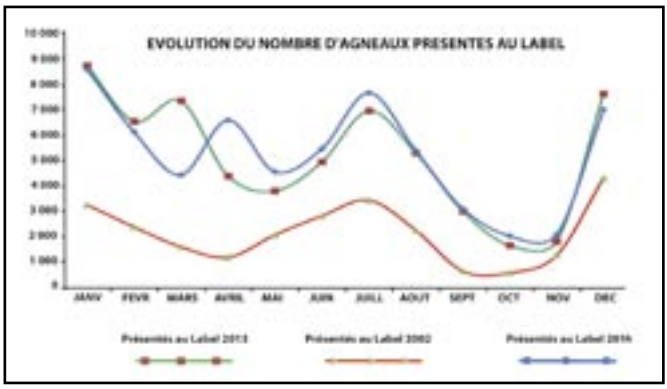

Entre 2002 et 2014, le creux de l'automne a été comblé, mais pas encore suffisamment ! Par contre des solutions ont été trouvées pour la période de Pâques ! Certains producteurs, car ils sont sédentaires, ou parce qu'ils peuvent garder un lot de brebis sur l'exploitation, ont fait le choix de ce désaisonnement. Ils participent ainsi grandement au développement de la filière.

Par ailleurs, ces éleveurs qui ont la possibilité d'un agnelage d'été auront des brebis sevrées et vides dès le début novembre ce qui permet d'aborder l'hiver avec des brebis à faibles besoins en alimentation et en travail. Même s'ils sont encore peu nombreux, certains éleveurs ont déjà fait ce choix et ils en sont très satisfaits ! Aujourd'hui, de par la renommée de notre agneau, il manque entre 200 et 300 agneaux par semaine sur les mois d'octobre et novembre pour sécuriser la filière et garantir la pérennité des contrats de commercialisation !

Un agneau né en été ne coûte pas plus cher à produire qu'à une autre saison. Par contre il aura une valorisation maximum ! Avec cette année un prix garanti à 7.50€ / kg de carcasse, les agneaux auront une valeur moyenne de 120€ ! C'est 1€ à 1€50 de plus-values par rapport au prix standard de la même période (alors à quoi bon faire du standard à cette période), et c'est 2 €/Kg à 2.5€/Kg de plus que le prix standard de début d'année !

Exemple de CALENDRIER DE PRODUCTION DESAISONNEE :

Objectif 1 : date de début des ventes : 15 octobre 2015 (durée d'engraissement 120 jours)

Période maximale de ventes label (70-150 jours) : 26 aout 2015 – 14 décembre 2015

Date possible de remise à la reproduction des brebis : 15 septembre 2015

PREPARATION A LA LUTTE	• Début de flushing => 29 novembre 2014 • Introduction des vasectos => 05 janvier 2015 • Retrait des vasectos => 18 Janvier 2015 • Fin du flushing 28 janvier 2015
LUTTE	• Début de lutte => 18 janvier 2015 • Fin de lutte => 17 février 2015
GESTATION	• Echographies => 08 avril 2015 • Curage et desinfection du local d'agnelage =>18 mai 2015 • Vérification de la pharmacie d'agnelage =>02 juin 2015
AGNELAGE	• Début de l'agnelage => 17 juin 2015 • Fin d'agnelage et envoi du carnet à la coop => 17 juillet 2015
SOINS	• si besoin, traitement coccidiose + vaccin entero + début aliment démarrage => 27 juillet 2015
SEVRAGE	• fin d'agnelage + 60 jours => 15 septembre 2015
COMMERCIALISATION	• début des pesées + démarrage des ventes (objectif 120 jours) => 15 octobre 2015

Objectif 2 : date de début des ventes : 15 novembre 2015 (durée d'engraissement 100 jours)

Période maximale de ventes label (70-150 jours) : 16 octobre 2015 – 08 février 2016

Date possible de remise à la reproduction des brebis : 10 novembre 2015

PREPARATION A LA LUTTE	• Début de flushing => 19 janvier 2015 • Introduction des vasectos => 25 fevrier 2015 • Retrait des vasectos =>10 mars 2015 • Fin du flushing 20 mars 2015
LUTTE	• Début de lutte =>10 mars 2015 • Fin de lutte => 14 avril 2015
GESTATION	• Echographies => 03 juin 2015 • Curage et desinfection du local d'agnelage => 08 juillet 2015 • Vérification de la pharmacie d'agnelage => 23 juillet 2015
AGNELAGE	• Début de l'agnelage => 07 aout 2015 • Fin d'agnelage et envoi du carnet à la coop => 11 septembre 2015
SOINS	• si besoin, traitement coccidiose + vaccin entero + début aliment démarrage => 21 septembre 2015
SEVRAGE	• fin d'agnelage + 60 jours => 10 novembre 2015
COMMERCIALISATION	• début des pesées + démarrage des ventes (objectif 100 jours) => 15 novembre 2015

Lucie SICILIANO / Association César

Agenform Consorzio - sede legale
C.so IV Novembre, 13 - 12100 Cuneo
Tel. 0039 0171/696147
info@agenform.it

Maison Régionale de l'Elevage
570 Avenue de la Libération
04100 Manosque
Tel. 0033 04 92 72 56 81
mre@mre-paca.fr

« PEF AGRO ALIMENTAIRE »

Coopération réussie entre la France et l'Italie sur la formation en transformation de lait et de viande à la ferme et en entreprises artisanales !

« PEF Agro-Alimentaire » est un programme de coopération transfrontalière entre des structures de la région PACA et du Piémont Italien, ayant pour objectif de développer un partenariat transfrontalier sur la thématique de la **formation et de l'assistance technologique aux éleveurs pour la transformation des produits de leur exploitation, ainsi qu'aux entreprises artisanales.** Il fait partie du Programme de Coopération Transfrontalière France-Italie ALCOTRA.

Dans ce cadre, il a bénéficié de financements Européens au travers du fonds FEDER, ainsi que de cofinancements du Conseil Régional PACA, du Conseil Général 04 (pour son volet Français) et de la région Piémont (pour son volet Italien).

Les acteurs principaux ayant participé au programme sont des organismes déjà impliqués dans le domaine de la formation sur les deux territoires de la région PACA et de la Région Piémont : l'AgenForm (chef de file du programme), la Maison Régionale de l'Elevage, Actalia-Centre de Carmejane, l'EPL(Etablissement Public Local) de Carmejane et l'EPL de Gap.

PEF Agro-Alimentaire s'est déroulé sur 2013-2014. Il vient de se clôturer ce 10 mars 2015, lors d'une réunion de bilan qui a eu lieu sur le site de Carmejane.

Le mot d'ordre de cette coopération France-Italie : mettre en commun les compétences pour mieux répondre aux attentes des éleveurs et artisans

Sur les deux territoires du Piémont Italien et de la région PACA, l'élevage et la transformation des produits alimentaires à l'échelle fermière et artisanale sont des secteurs importants en termes de marchés et d'emplois. Les exploitants et entrepreneurs concernés sont en demande de formation et d'assistance technique, pour améliorer les compétences en interne à leurs entreprises.

Le projet visait à développer et optimiser l'offre de formation en transformation fermière et artisanale de lait et de viande sur la zone transfrontalière, en faisant travailler ensemble les centres de formation et les centres techniques présents sur ce territoire.

Ce programme s'est largement appuyé sur le fait que les deux pôles partenaires ont des compétences complémentaires qu'ils étaient prêts à mutualiser. Par exemple, l'Agenform possède 20 ans d'expérience dans le domaine de la formation en transformation laitière et 10 ans dans le domaine de la formation en transformation des viandes. Or, la question de la viande intéresse les structures de PACA qui n'y sont pas encore investies. De la même façon, le site de Carmejane travaille depuis longtemps sur la transformation du lait des petits ruminants, domaine qu'Agenform connait moins et sur lequel il souhaite acquérir des compétences.

Les résultats du programme PEF : des actions concrètes et durables à destination des professionnels et des futurs professionnels

Sur 2013 et 2014, le programme PEF a permis la réalisation d'un certain nombre d'actions concrètes, telles que :

- la conception et la mise en œuvre en commun de sessions de formations,
- la réalisation de documents techniques et d'ouvrages dans les deux langues,
- l'organisation d'échanges transfrontaliers entre stagiaires, formateurs, professionnels,...
- la réflexion sur une offre de formation répondant aux besoins des professionnels et s'inscrivant dans un dispositif pérenne, à mettre en place sous la forme d'un Pôle transfrontalier.

1- Un état des lieux de l'offre et des besoins en formation sur le territoire transfrontalier

L'objectif principal du programme « PEF Agro-Alimentaire » étant d'optimiser et éventuellement de compléter l'offre de formation, il semblait logique de commencer par étudier l'offre déjà existante, ainsi que les besoins exprimés par les éleveurs et artisans.

Pour la région PACA, des enquêtes ont été réalisées auprès d'une quinzaine de structures et d'une quarantaine d'éleveurs. Pour le Piémont, une étude similaire a été réalisée.

Pour le côté Français, il ressort de l'étude que l'offre de formation dans le domaine de la viande, s'adressant aux éleveurs ou aux petits artisans, est peu développée, alors que le terrain semble en demande de ce genre de formations. L'existence en région de plusieurs centre de formation (CFA) de bouchers a été identifiée et des contacts ont été pris. Néanmoins, la vocation de centres de formation initiale, axés sur des formations diplomantes de longue durée, n'est que partiellement adaptée aux contextes des professionels des filières d'élevage.

En filière laitière, pour la formation des adultes, le centre technique régional Actalia (centre de Carmejane) est la référence et semble offrir des formations technologiques reconnues et répondant aux besoin des professionnels. Pour la formation initiale, les deux établissements agricoles publics de Carmejane et de Gap sont spécialisés en productions animales et préparent bien aux parcours intéressant les filières de PEF Agro Alimentaire.

En filière viande, l'étude a mis en évidence une réelle demande émanant de certains éleveurs, à la fois parmi la population des éleveurs ovins viande et porcins spécialisés, et également parmi la population des éleveurs fromagers élevant des porcs pour gérer le lactosérum de fromagerie *(troupeau de porcins de taille modeste, dans la plupart des cas)*. Cette demande concernait la transformation de la viande, au-delà de la découpe. En effet la découpe est considérée comme un métier spécifique, nécessitant une technicité difficile à acquérir pour des éleveurs qui n'en feraient pas leur activité principale.

En termes de thématiques demandées, c'est la diffusion de références technico-économiques qui a été plebiscitée. Ont ensuite été demandées des formations autour de la règlementation, ainsi que des actions d'appui à la construction des projets *(comment concevoir un atelier ? pour quel type de produits ? à quelle hauteur d'investissement ? etc.)*. Les besoins en connaissances techniques et technologiques sur ces produits ont, bien entendu, également été exprimés.

En conclusion, pour la région PACA, l'étude de l'offre et des besoins en formation menée dans le cadre du programme PEF a permis :

- de vérifier le fait que le dispositif en place en région sur le volet de la formation en transformation laitière

– notamment autour d'Actalia et des EPL de Carmejane et de Gap - était adapté aux besoins du terrain.

- de valider le besoin de mise en place d'un dispositif autour de la formation en transformation de la viande, dans un cadre partenarial avec des centres de type CFA en région, ou bien avec le centre de formation Italien de Moretta, partenaire du programme.

Dans la suite du programme, cette dernière hypothèse a été testée, avec succès. En effet, deux sessions de formations en transformation de la viande, à l'initiative de la MRE et pour un public d'éleveurs et de techniciens de PACA, sur le site de Moretta (voir plus loin).

Pour plus d'information, il est possible de consulter et, éventuellement de télécharger, le rapport détaillé, disponible sur les sites Internet des partenaires.

2- Des formations et des échanges de stagiaires, de professionnels, de formateurs

Dans le cadre du programme, les deux pôles français et italien ont organisé des sessions de formation, dont une session complètement commune. Le but de réaliser cette formation aux contenus communs était de faciliter la mobilité des stagiaires et des formateurs entre les deux territoires.

La formation commune a consisté en une session d'une durée de deux mois, organisée sur le thème de la transformation du lait début 2014. Cette session a eu lieu quasi simultanément en PACA et en Piémont, et les contenus ont été préparés en équipe par les formateurs Italiens de Agenform et les formateurs français d'Actalia.

Cette formation commune a permis à 1 stagaire Français et 4 stagiaires Italiens de réaliser leur stage pratique dans une ferme ou une entreprise de l'autre pays. Le fait de réaliser des sessions similaires a également permis des échanges de formateurs entre les deux pôles : un formateur Français est intervenu en Italie sur une séance dédiée au fromage de technologie lactique, et un formateur Italien est intervenu sur la session de PACA sur le thème les glaces et de la technologie Mozzarella.

Cette formation commune était d'une durée de 2 mois ; elle s'est révélée parfaitement adaptée à un public de futurs professionnels, en cours d'installation. Elle a concernée une dizaine de stagiaires dans chacun des territoires transfrontaliers.

Pour le public des professionnels en recherche d'informations très ciblées, moins disponible pour des sessions de longue durée *(au-delà de quelques jours)*, ainsi que pour le public des techniciens et formateurs en recherche de perfectionnement, le format de la formation commune *(deux mois)* n'était pas adapté. Or, ces publics avaient exprimés de forts besoins en formation dans l'enquête de début de programme, en particulier, pour le côté Français, dans le domaine de la transformation des viandes. C'est pourquoi des sessions de plus courtes durées ont également été organisées, en majorité sur le thème de la viande.

Au total, trois sessions de formations courtes *(1/2 journée à 3 jours)* sur la viande et une sur le lait ont donc eu lieu à l'automne 2013 et l'automne 2014.

Elles ont concerné environ 75 participants de PACA : éleveurs et techniciens.
En marge de ces formations ont pu être organisées de nombreuses visites d'ateliers et d'entreprises : des échanges riches et formateurs, appréciés par l'ensemble des participants.

Il est à noter que ces formations ont été prises en charge par les fonds publics soutenant le programme PEF. Les participants, quel que soit leur statut, ont ainsi pu bénéficier de la gratuité des frais pédagogiques

3- La publication de documents techniques

Par souhait de diffuser la connaissance technique, au-delà des personnes qui auront pu participer aux actions de formations et d'éhanges du programme, des ouvrages et des documents techniques ont été publiés dans le cadre du programme. Ceux-ci ont été réalisés en commun par les centres Français et Italiens, et traduits dans les deux langues.

Les **deux ouvrages** "Réussir un atelier de transformation du lait" et "Réussir un atelier de transformation de viande" sont à destination des fermiers et artisans. Ces ouvrages se veulent des outils techniques et opérationnels pour guider les professionnels et futurs professionnels dans la conception, l'équipement et le fonctionnement de leur atelier de transformation.

Des **fiches techniques** sur les fondamentaux de la technologie fromagère et de la transformation de viande ont été rédigées et réunies dans deux classeurs, l'un dédié à la transformation du lait et le second, à la transformation de la viande. Elles ont été conçues comme des compléments aux formations ou aux appuis techniques individuels habituellement suivis par les professionnels.

Les ouvrages, tout comme les fiches techniques, sont disponibles en Italien et en Français, auprès des patenaires du programme, dans la limite de 250 exemplaires chacun.
Les fiches techniques sont consultables sur les sites Internet des partenaires du programme : www.agenform.it et www.evise.fr

Vers une pérennisation du pôle transfrontalier

Au-delà du programme « PEF Agro Alimentaire » actuel, les partenaires ont unanimement exprimé la volonté de poursuivre leur collaboration. Forts de leurs premiers résultats, ils envisagent dès à présent de nouvelles actions pour le long-terme, et ils travaillent également à définir le cadre institutionnel adapté et à trouver les moyens financiers qui leur seront nécessaires.

Pour plus d'information
sur le programmePEF Agro Alimentaire,
reportez vous au site Internet de la MRE :
www.evise.fr
ou contactez nous à l'adresse :
mre@mre-paca.fr

Yolande MOULEM/Maison Régionale Elevage
Guido TALONE / Agenform (Italie)

Financeurs- Enti finanziatori
Partenaires-Partner

« Les 8èmes Rencontres du Fromage Fermier »

Inaugurées en 2000, les Rencontres du Fromage Fermier sont devenues un rendez-vous incontournable pour les éleveurs, techniciens, formateurs, responsables administratifs... Tous se retrouvent pour s'informer, échanger et débattre des derniers résultats des travaux menés sur la filière. C'est dans le même esprit, professionnel et convivial, que s'est renouvelée cette 8e édition.

Plus de 100 personnes ont fait le déplacement le 14 octobre dernier pour venir aux 8es Rencontres du Fromage Fermier.

Cinq ateliers thématiques étaient proposés au cours de cette journée technique :

- Améliorer la texture des fromages à pâte pressée non cuite
- L'affinage des fromages à pâte lactique
- La commercialisation des fromages fermiers : éléments d'analyse
- Utiliser un ferment indigène adapté à la fabrication des fromages à pâte pressée non cuite
- Mieux valoriser les animaux de réforme, les chevreaux ou les porcs élevés avec le petit lait

Ces ateliers co-animés par des techniciens et des éleveurs ont laissé une large place aux débats et aux questions du public.
Les dossiers constitués pour chacun de ces ateliers sont téléchargeables sur le site Internet evise.fr.

Ces rencontres sont aussi l'occasion pour les fromagers fermiers de rappeler que depuis de nombreuses années, ils ont eu à cœur de s'organiser pour la reconnaissance de leur métier et le développement de leur filière. Ce besoin s'est notamment concrétisé par la création du Centre Fromager de Carmejane il y a plus de 20 ans.

Vincent ENJALBERT/Maison Régionale Elevage

L'élevage à l'heure de la transition énergétique

Entre 2007 et 2012, en PACA, AGIR en agriculture c'est 120 plans d'actions présentés, 100 fermes exemplaires subventionnées, 21 ME investis, dont 4 ME de subvention régionale.
Chaque année 4 129 MWh d'énergie économisée, 8 837 MWh d'énergie renouvelable produite.

Jeudi 16 octobre 2014 : visite de deux fermes exemplaires du réseau AGIR

Une journée à deux étages était organisée par la MRE (N. Espié et L. Mundler, avec le renfort de L. Jacquemin de la CA 05) pour communiquer sur l'engagement des éleveurs pour une meilleure maîtrise des énergies dans leurs exploitations et sur les premiers résultats relevés.
Le respect des normes environnementales et du bien-être animal, conduit les éleveurs à des investissements lourds. Mais ceux-ci concourent à l'amélioration de la qualité des produits en passant par une diminution de la pénibilité du travail et ... des consommations d'énergie. Il est bon de rappeler que tout commence par un diagnostic.

EARL des Baudes, élevage naisseur engraisseur porcin, au Col Bayard, 05

Après un mot d'accueil par Denis Eyraud, président de la section porcine de la MRE, Nicolas Chaix l'éleveur invitant, après un court historique, expose quelques chiffres clefs, les perspectives de développement, guide les visiteurs et commente les travaux réalisés depuis 2011. Les actions mises en œuvre avec le soutien du programme AGIR : reconstruction des bâtiments en brique monomur, chauffage, ventilation, alimentation, ... sont appréciables à l'œil nu même par un visiteur non informé.
De plus pour les éleveurs et les techniciens présents, les premiers bilans sont très positifs. Depuis la reconstruction d'une partie des bâtiments, l'installation de la chaudière bois plaquettes, la consommation électrique de l'élevage a chuté. L'indice de consommation des animaux aussi. Des régulations coordonnées de la température et de l'hygrométrie permettent de maintenir de très bonnes conditions d'ambiance en toutes circonstances.
Tous ces travaux ont permis :

- de faciliter le travail des éleveurs au quotidien,
- d'apporter un meilleur confort aux animaux,
- d'améliorer les performances technico-économiques de l'élevage,
- de réaliser d'importantes économies d'énergie.

De plus cet élevage illustre les possibilités d'économie circulaire sur ce territoire : des éleveurs bovin lait livrent du lait à la fromagerie du col Bayard qui livre du petit lait à l'élevage de N. Chaix : le lactoserum est un gros pollueur des stations d'épurations alors que bien dosé dans la soupe des porcs il participe de leur croissance.

Nicolas Chaix explique la régulation

Gaec Le Vieux Chaillol à Buissard, 05. Élevage bovin lait de la famille Pellegrin

48 vaches et leur suite, 57 ha de SAU, 263 000 litres de lait vendu en totalité à la fromagerie de la Durance à Guillestre (partenaire de la journée). Là encore le camion ne roule pas "à vide". Il rapporte du petit lait aux éleveurs porcins du secteur, ce qui a simplifié le traitement des effluents de cette fromagerie de Guillestre.
L'objectif est de permettre l'installation de deux jeunes associés supplémentaires, qui deviendront des successeurs d'ici à 2020.
La traque aux économies d'énergie et d'émissions de gaz à effets de serre se met en place :

- Le chantier fourrages : l'ensilage, l'enrubannage, les petites et les grosses bottes. Les éleveurs sont passés par toutes ces étapes. Aujourd'hui et depuis 2009, la récolte se fait à l'autochargeuse. Le stockage, le séchage solaire, la distribution ... tout se fait désormais à la griffe, en vrac. La qualité du fourrage récolté est bien supérieure à celui qui était bottelé : ramassé juste quand il dispose du maximum de matière sèche, quelle que soit la météo, andainé une seule fois, ... en tout cas la consommation de compléments a baissé de manière significative alors que le lait est toujours de la qualité exigée par la fromagerie. Il a donc fallu agrandir le séchage pour atteindre l'autonomie pour les laitières.
- Les factures de ficelles, bâches et autres films plastiques sont oubliées.
- Récupération de la chaleur du lait avant qu'il entre dans le tank et tempérage de l'eau d'abreuvement des animaux. Double gain : le groupe froid du tank consomme moins et les vaches boivent plus volontiers une eau tiédie.
- Mise en place d'un chauffe eau solaire qui préchauffe l'eau du ballon électrique nécessaire au lavage du tank, de la machine à traire. Les relevés sont en cours mais on compte sur une couverture solaire d'au moins 60 %.
- Le remplacement d'un andaineur étroit par un large ... serait aussi une possibilité de gains importants, non financé pour l'instant.
- Captage d'une source proche pour diminuer le prélèvement sur la ressource communale.
- Remplacement de la poudre de lait achetée par le colostrum.
- Analyses de sols et révision des plans de fumure, qui avaient saturé les sols qui ne libéraient plus l'azote présente. Encore des économies : les engrais eux-mêmes (consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre lors de leur fabrication et leur acheminement) mais aussi économie pour l'épandage des engrais.

Enfin un projet de production d'énergie (renouvelable) photovoltaïque est en stand by. Il doit trouver place sur le versant sud du stock foin et de son extension. Un projet de faible surface qui s'amortira en moins de 10 ans.

Laurence MUNDLER et Nathalie ESPIE/MRE

Quand le couloir de distribution devient salle de vidéo projection et de débat.

La Charte se déplace en PACA!

Les 14èmes rencontres nationales de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage se sont tenues les 4 et 5 novembre derniers, à Arles. Près de 80 personnes venues de toutes les régions de France (professionnels, techniciens des filières lait et viande, entreprises de l'aval) ont participé aux riches échanges de ces deux journées.

Lors de la première journée, la matinée faisait état des actualités autour de la charte : bilan de la mise en place de la quatrième version de la Charte, mise en place du document unique de prévention des risques en partenariat avec la MSA, le tableau de bord de la charte, les résultats de la campagne de crédibilisation. Cette demi-journée s'est clôturée sur une présentation de la diversité de l'élevage de la région PACA.

L'après-midi a été consacrée à des échanges sur le thème de : l'acceptabilité sociale de l'élevage. En effet, à l'heure d'aujourd'hui, où l'environnement est au centre de toutes les discussions et de tous les projets, l'impact de l'élevage au niveau environnemental est sans cesse remis en question. Les filières d'élevage et la filière bovine plus particulièrement fait l'objet de nombreuses controverses. Face à ce constat, les représentants de la charte réagissent et ont établi des études permettant d'identifier et de valoriser l'ensemble des services rendus par l'élevage à la société. (Approvisionnement, vitalité territoriale, environnement, patrimoine et qualité de vie...). Les professionnels souhaitent également accentuer la communication autour de la charte, et surtout remettre les principes fondamentaux de la charte à leur place. Rappeler que le but premier de cette démarche est de mettre en avant le savoir-faire des éleveurs, la qualité de leur production et la passion de leur métier « Bien faire, et le faire savoir... », telle est la devise de la charte !!

Le choix d'organiser ces rencontres à Arles s'est fait par une volonté des professionnels de découvrir la particularité de l'élevage des Taureaux de Camargue. Cette filière atypique, ancrée à notre région, méconnue des autres filières conventionnelles, subit elle aussi de nombreuses controverses concernant le bien-être animal. Bien que reconnues traditionnelles et évènements culturels, les corridas et courses camarguaises sont aujourd'hui remises en question. Au niveau de la charte en elle-même, certaines pratiques font également débat (ferrade, tridents, découpes des oreilles, identification...), rendant complexe l'adhésion des éleveurs camarguais à la charte. Désireux de faire partie du réseau afin de témoigner eux aussi de leur savoir-faire et du grand respect qu'ils ont envers leurs animaux, c'est pourquoi les représentant de cette filière ont tenu à accueillir ces rencontres nationales. Le mauvais temps n'a pas permis de réaliser la visite de la Manade et la démonstration de manipulation des veaux, mais la journée s'est malgré tout terminée en beauté, à la Manade de la famille Favre- Mailhan. Nous avons été accueilli bras ouverts autour d'une délicieuse gardianne, accompagné chaleureusement du son des guitares et voix magnifiques de chanteurs gitans. Nous en profitons pour les remercier encore une fois.

Suite aux festivités, la seconde journée fût riche en travaux et en échanges. Dans un premier temps, les participants constitués en quatre groupes de travail, ont recensé les problématiques de terrain, rencontrés par les acteurs de la charte. Aujourd'hui, malheureusement le constat établi qu'aux yeux de nombreux éleveurs la charte est une obligation, une contrainte. Résultat, sauf s'ils en dépendent directement via les laiteries ou les signes de qualités, les éleveurs se désengagent de la charte, oubliant le but principal de la charte, tel que rappeler ci-dessus. Les responsables de la charte, bien conscient, que certaines grandes enseignes de l'aval se servent aujourd'hui de la charte comme d'une condition d'engagement, mettant en difficulté certains éleveurs. Ils souhaitent reprendre la main sur la gestion de la charte et ne laisser personne au bord de la route. A l'issu de ce constat des solutions et des perspectives d'évolutions ont été proposées. L'idée étant que la Charte soit un tremplin pour l'ensemble des élevages, une source de progrès constants, donnant satisfaction et fierté aux éleveurs.

Dans un deuxième temps, professionnels et techniciens ont pu découvrir les autres démarches de charte de bonnes pratiques au sein des autres filières animales mais également végétales. Ainsi : Stéphanie WEBER (ARVALIS), Gilles LEPOTTIER (CIDEF), Jacky SALINGRADES (FNEC/ANICAP) sont venus présenter respectivement le fonctionnement de leurs chartes.

Nous avons ainsi pu analyser les similitudes et les différences entre chaque charte. Ceci a également laissé envisager des perspectives de travail autour d'une harmonisation de ces démarches. Pour clôturer ces échanges, John KEANE, responsable de l'organisme Bord Bia (équivalent d'une chambre d'agriculture), nous a présenté le projet de démarche qualité initié par les professionnels et le ministère de l'agriculture Irlandais. Depuis 1990, l'Irlande a instauré une démarche assurance et qualité, 60000 exploitations et 20 usines de transformation alimentaire y sont engagées, garantissant aux clients et aux pays importateurs des denrées produites dans le respect du bien-être animal, de l'environnement et des réglementations européennes. En 2013, afin de renforcer cette démarche, l'Irlande a lancé un nouveau projet « Origin Green, working with nature ». Basé sur le même schéma que la démarche assurance qualité, les exploitations et entreprises agro-alimentaires signent une « charte de durabilité » couvrant : l'approvisionnement en matières premières, le procédé de fabrication, la responsabilité sociale et s'engagent à produire des aliments de façon plus durable. L'implication dans cette démarche permet aujourd'hui à l'Irlande de rester très compétitive sur le marché mondial et de répondre à une demande de plusieurs grandes enseignes internationales, qui souhaitent garantir aux consommateurs des produits de qualité et respectueux de l'environnement.
A l'issu de cette intervention très enrichissante, une fois encore professionnels et techniciens charte ont entrevu plusieurs pistes de travail dans ce sens.
Pour clore ces riches rencontres, les co-présidents nationaux Bernard MALABIRADE (FNB), Manuel GAVELLE (FNPL) et Eric LIONS, président de la MRE, ont félicité le travail de l'ensemble des participants et les équipes organisatrices. Chaque participant a pu repartir avec des entremets de notre belle région PACA, et nous remercions pour cela l'équipe du Panier Gapençais et la MRE.

La charte en quelques chiffres en PACA:

Au total, aujourd'hui, 191 éleveurs adhèrent à la Charte sur la base de la grille de validation de la version 2012.
Cette version a renforcé les aspects environnementaux, bien être et sécurité sanitaire des produits. Elle permet à l'éleveur de faire le point sur ses pratiques et de définir les marges de progrès à réaliser. Elle permet également d'établir un diagnostic sur le respect des règles de conditionnalités et ainsi anticiper certaines mises à jour éventuelles en cas de contrôle de l'administration.

En 2015, les enjeux liés à l'adhésion et à la validation de la charte vont être cruciaux. Pour les éleveurs laitiers ceci sera la condition indispensable pour continuer à être collecté et pour les éleveurs en bovin viande l'adhésion à la charte rentre dans les conditions du cahier des charges de la marque Patûr'Alp.

Une attention particulière sera portée aux éleveurs encore non engagés dans la démarche, et un accompagnement renforcé est prévu pour les adhérents montrant encore des marges de progrès conséquentes.

Autre gros enjeux sur la région, en lien avec les aspects environnementaux recensés dans la Charte : la collecte et le recyclage des EVPHEL qui seront développés prochainement.

Manon RAFFOUR/Animatrice régionale de la CBPE PACA.

On a fêté les 10 ans des Ovinpiades des Jeunes Bergers

Les Ovinpiades des Jeunes Berges sont un rendez-vous incontournable des élèves et apprentis des établissements d'enseignement agricole de la région.

Alois Bec et Jean-Denis Manassero, vainqueurs des ovinpiades des jeunes bergers

Elles se sont déroulées cette année le 16 décembre 2014 à l'EPL de Carmejane (Le Chaffaut-Saint-Jurson, 04). C'était une année un peu spéciale, nous fêtions les 10 ans des Ovinpiades et le vice-champion du monde Gaël Eyssautier était là pour encourager ses camarades de Carmejane et de la région.

L'édition 2014-2015 a donc encore été très belle et a réuni 60 candidats de 8 établissements scolaires dont 4 italiens de l'Institut Technique Agricole de Cunéo.

Les deux vainqueurs des épreuves individuelles ont été cette année Jean Denis Manassero et Alois Bec du CFPPA de Carmejane. Ils sont allés défendre les couleurs de la région lors de la finale nationale au Salon de l'Agriculture et ont fini respectivement 15ème et 10ème.

Pour l'épreuve collective, qui était cette année un concours photo pour présenter l'élevage de sa région, ce sont les élèves du Centre de Formation du Merle qui ont remporté la victoire mais ce sont les élèves du LEGTA Georges Pompidou qui ont été sélectionnés pour défendre l'interrégion à la finale nationale.

Par ailleurs lors de cette édition avait aussi lieu la 6ème journée de découverte ovine qui a permis à une 100aines de participants de découvrir le métier d'éleveur à travers 4 ateliers : contention, agneau de Sisteron, installation et race.

Rémi LECONTE/Maison Régionale de l'Elevage

SIA 2015
un bon cru

Cette année encore, le Comité du Foin de Crau et la MRE, ainsi que tous leurs partenaires, étaient présents au Salon Internationale de l'Agriculture (SIA) pour assurer la promotion de l'élevage de la région et de ses produits.

Le SIA a accueilli cette année un peu plus de 690 000 visiteurs, c'est un peu moins que l'année dernière, mais ça fait quand même du monde !

Nous étions situés cette année dans le Hall 1 qui réouvrait avec les bovins, les caprins, les porcins et biensûr les ovins. Ce grand hall des animaux a été très prisé par les visiteurs voulant voir les animaux. Notre stand présentant les 3 races ovines de la région : Mérinos d'Arles, Préalpes du Sud et Mourérous ainsi que des chèvres du Rove et leurs cabris, a eu un grand succès.

Mireille Peirano, Vice-Présidente de la région PACA, déléguée à la Mer, à la Pêche, au Littoral, à l'Agriculture et à la Forêt, a inauguré notre stand le mardi 24 février en présence de nombreux autres élus régionaux. Ce fut un temps fort où les responsables professionnels de la région ont pu faire part de leurs problématiques au Conseil Régional.

Tout au long de la semaine d'autres temps forts ont permis de mettre à l'honneur notre région :

- Les Ovinpiades des jeunes bergers où nos deux finalistes régionaux ont fini 10ème et 15ème. Les coopératives de la région ainsi que la MRE étaient présentes en tant que jury ont participé à l'organisation de cette belle journée.
-Des présentations de races sur le ring ovin mais aussi sur le grand ring du Hall 1
- Le concours Laine où un de nos béliers de la race Mérinos a obtenu la 2ème place.
- La Transhumance dans les allées de Salon et la présentation sur le ring ovin qui ont permis de faire découvrir nos spécificités aux publics.
- Les Trophées de l'Elevage Ovin où M. Busy, éleveur, et son technicien Samuel Chalaye de Berger du Soleil ont reçu le 3ème prix dans la catégorie « démarche qualité »
- La participation à une manifestation « Les éleveurs face au loup » avec nos éleveurs et nos animaux dans les allées du salon.
- Une dégustation de viande d'Agneau de Sisteron sur le stand du Conseil Régional et une dégustation des fromages fermiers de région sur le stand de la Chambre Régionale d'Agriculture.

Rémi LECONTE/Maison Régionale de l'Elevage

La Journée Technique
du 19 Mars

Le 19 mars dernier, une quarantaine de techniciens, chercheurs, pastoralistes, agents territoriaux ainsi qu'une quinzaine d'étudiants sont venus assister à la rencontre technique ovine de Carmejane.
Cette journée a été l'occasion de partager les acquis d'expérimentations et d'études menées sur les 2 fermes expérimentales ovines de la région : le Domaine du Merle et la Ferme expérimentale de Carmejane en partenariat avec le réseau référence-expérimentation animé par la Maison Régionale de l'Elevage.

Au programme de cette édition :

- Pierre-Guillaume Grisot (Institut de l'Elevage) a tout d'abord donné des éléments de conduite pour les agnelles de renouvellement avec des conseils pratiques en fonction de la période de naissance des animaux et de l'objectif d'âge de mise à la lutte.

- Philippe Jacquiet (Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, UMT Santé des Petits Ruminants) a exposé pourquoi et comment rationnaliser les traitements contre les nématodes gastro-intestinaux chez les ovins. Cette intervention a suscité de nombreux échanges et mis en lumière la nécessité de poursuivre les investigations, notamment sur les pratiques à préconiser pour les animaux qui estivent.

- François Demarquet (Ferme expérimentale de Carmejane) a présenté des résultats d'expérimentations sur l'alimentation des agneaux en finition pour réduire le coût de production.

- Le schéma de diffusion booroola a été présenté par Céline Maton (Domaine du Merle). Ensuite, Frédérick Daumas (Chambre d'Agriculture 13) et Jean-François Bataille (Institut de l'Elevage) ont exposés des premiers résultats économiques en élevages utilisateurs. Les discussions ont porté autour des références techniques pratiques lors de l'insertion d'animaux booroola dans un troupeau.

- Christine Guinamard (Institut de l'Elevage) a présenté une méthode de caractérisation et de représentation du profil pastoral de la ferme. Enfin, Marie Marmuse (Ferme expérimentale de Carmejane) a fait le point sur l'existence de profil de brebis plus adapté à la valorisation du milieu pastoral.

Cette journée a été le lieu d'échanges intéressants autour des programmes d'expérimentations des fermes expérimentales de la région et a apporté des perspectives d'études pour les années à venir.

Rémi LECONTE/Maison Régionale de l'Elevage
Pierre Guillaume GRISOT / Institut de l'Elevage

Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles

PCAE

L'appel à propositions
Programme de Développement Rural FEADER 2014 – 2020
Région Provence Alpes Côte d'Azur
est paru le 28 avril 2015.

La liste des personnes à contacter par département et le texte complet de l'appel à proposition, les formulaires de subvention et les notices explicatives sont disponibles à l'adresse suivante :
http://europe.regionpaca.fr/outils-pratiques/des-equipes-a-votre-service/

Un Guichet Unique Service Instructeur est ouvert à la DDT auquel est rattaché le siège social du pétitionnaire. Les dossiers devront y être déposés avant le **15 juin 2015** et seront sélectionnés lors du Comité Régional de Programmation en **octobre 2015**.

Comme prévu le programme concerne 3 types d'investissements
- dans les exploitations d'élevage (ex-PMBE)
- dans les exploitations des filières végétales (ex-PVE)
- dans la performance énergétique des exploitations agricoles (ex-PPE)

Pour les filières d'élevage un préambule affirme *« la nécessité de rénovation importante des exploitations en favorisant le maintien d'une activité d'élevage respectueuse de l'environnement sur l'ensemble des zones rurales. La modernisation et l'adaptation des bâtiments et équipements d'élevage constituent les facteurs clé de la compétitivité et de la durabilité des exploitations déterminant à long terme les conditions et la pénibilité du travail ainsi que la pérennité de l'exploitation ».*
Seront pris en compte :
- Constructions neuves, rénovation, modernisation ou extension destinés au logement des animaux : **ovins, bovins, caprins, porcins, volailles, lapins** dont les techniques de construction visent à réduire leur impact environnemental sur l'air *(changement climatique, eau, paysage),* comprenant les équipements intérieurs. Les autres constructions *(locaux sanitaires, quais, stockage de fourrage)* qui bénéficient aux besoins du cheptel.
- Matériels et équipements permettant d'améliorer l'autonomie alimentaire du cheptel, le bien être animal, la sécurité et le confort des personnes, la gestion des effluents, les investissements liés au respect des normes nouvellement introduites.
- Investissements de transformation à la ferme des produits issus de l'activité des exploitations pour les élevages **ovins, bovins, caprins, porcins, volailles et lapins.**

Pour la performance énergétique des exploitations agricoles
L'enjeu consiste à créer et maintenir un contexte favorable à la valorisation de la biomasse agricole et à la mise en œuvre de pratiques permettant de réduire la consommation énergétique des exploitations agricoles. Ces actions visent également à limiter l'impact des entreprises agricoles sur l'environnement : émission de CO_2, réduction des effets liés au réchauffement climatique. La mesure vise à soutenir des investissements liés aux économies d'énergie ainsi qu'à la production d'énergie renouvelable, dans les exploitations, en vue d'améliorer leur compétitivité à travers leur performance énergétique.

Connectez vous sur : **http://europe.regionpaca.fr/outils-pratiques/des-equipes-a-votre-service/**

Pour les projets de bâtiments, contactez Laurence Mundler, architecte conseil MRE – 04 92 72 56 81

DES FORMATIONS POUR RENFORCER LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES DE LA FILIERE EQUINE

VIVEA, financeur des formations continues pour les chefs d'entreprise agricoles, souhaite renforcer l'accès à la formation des éleveurs et éleveuses de chevaux et des responsables de centres équestres en lien avec la compétitivité économique de leurs entreprises.
L'objectif est de financer des formations qui permettent de développer ou renforcer des compétences en matière de maîtrise des charges, de gestion et de stratégie commerciale.
Dans ce cadre, VIVEA fait appel aux organismes de formation et à tous les partenaires de la filière pour concevoir et proposer des dispositifs basés sur des cas pratiques et des échanges d'expériences.

Les formations attendues pour améliorer la compétitivité sont :

Maîtriser ses charges alimentaires et sanitaires, Mesurer l'impact de ses choix techniques sur les coûts

Analyser la performance économique de son entreprise et déterminer une stratégie commerciale

Crédits photos : A.FLORES, CA 04 – J.DAMIENS, Filière cheval PACA

Analyser ses coûts de production, Savoir les calculer, les comparer avec des références technico-économiques,

Acquérir les base de comptabilité et gestion, Gérer sa trésorerie, Identifier les ajustements nécessaires en lien avec la TVA

Les agriculteurs et agricultrices intéressées par ce type de formations sont invités à se rapprocher de la section équine de la Maison Régionale de l'Elevage ou de la filière cheval Paca susceptibles de proposer ces sessions à partir du moment ou un groupe d'éleveurs est identifié et motivé.

Et pour plus de renseignements :
Sandrine PAGE, conseillère VIVEA PACA : 06 77 80 31 39 – s.page@vivea.fr - **www.vivea.fr**
Antoine FLORES, animateur section équine MRE PACA : 04 92 30 92 96 – **aflores@ahp.chambagri.fr**
Jérôme DAMIENS, Filière Cheval PACA : 04 92 97 46 83 - **contact@filierechevalpaca.com**

Antoine FLORES/Maison Régionale de l'Elevage

Dans le cadre du réseau REFErences, une enquête nationale a été menée en 2012 auprès de 155 exploitants du réseau afin de réaliser un état des lieux des pratiques et des coûts concernant la gestion sanitaire de leurs chevaux.

Pour donner quelques repères aux exploitants pour mieux gérer le parasitisme, des interventions de vétérinaires ont été réalisées à l'occasion des journées régionales REFErences 2013. Une synthèse présente les principaux repères évoqués lors de ces différentes restitutions.
Vous y trouverez des informations sur les différents parasites et leur cycle de vie, les techniques pour prévenir leur infestation, les bonnes pratiques pour lutter contre ces parasites et des conseils pour éviter les risques de résistances.

Cette synthèse est disponible sur :
http://www.filierechevalpaca.com/pdf/258.pdf

Jérôme DAMIENS / Filière Cheval PACA

équi-ressources
PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ FILIÈRE ÉQUINE

Besoin de recruter ?

Depuis 2013, équi-ressources, véritable pôle emploi du cheval dans la filière équine dispose d'une antenne basée à Uzès qui gère les offres des régions Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse et Midi-Pyrénées. Cette structure partenariale public-privé est issue du rapprochement entre le Pôle de compétitivité filière équine Hippolia, Pôle emploi, le Conseil Régional de Basse-Normandie, l'AFASEC et l'Institut français du cheval et de l'équitation.

Equiressources répond à 3 missions : la diffusion d'information sur les métiers et les formations, la réalisation d'analyses et de statistiques sur l'emploi et les métiers mais également le rapprochement entre offres et demandes d'emplois et de stages
Ce service entièrement gratuit vous permet de :

• créer votre compte pour déposer une offre d'emploi ou de stage si vous êtes employeur, consulter les demandes d'emplois et de stages si vous recherchez une offre,

• contacter une conseillère pour bénéficier d'un conseil et d'un accompagnement individualisé pour votre recrutement ou dans vos recherches.
Pour toute information rendez-vous sur le site www.equiressources.fr
Votre conseillère équi-ressources est à votre écoute par téléphone au 04 66 22 65 75 ou par mail à

sudest@equiressources.fr

L'ensemble des partenaires de la filière ovine lance leur nouveau programme de développement

Inn'Ovin

Dans l'élan du séminaire « dessine-moi un mouton » organisé en septembre 2014, la filière ovine (lait et viande) se prend en main et lance avec l'ensemble de ses partenaires (FNO, Interbev Ovins, Races de France, Coop de France, JA, APCA, Idele) un nouveau programme d'actions techniques et de promotion, Inn'Ovin (qui fait suite au programme Reconquête Ovine), autour de deux grands enjeux de la filière :

- Produire plus d'agneaux et de lait pour satisfaire la demande et ainsi créer plus d'emplois sur l'ensemble du territoire.
- Accroître le revenu des éleveurs tout en améliorant leurs conditions de travail et donc l'attractivité du métier d'éleveur ovin.

Pour répondre à cette ambition pour la filière, le programme Inn'Ovin se décline en 4 axes de travail qui feront l'objet d'actions concrètes et permettront d'engager des réflexions et de mener des prospectives :

- Le renouvellement des générations et l'attractivité du métier;
- La performance technique et économique des exploitations pour améliorer le revenu;
- L'amélioration des conditions de travail des éleveurs et le salariat;
- L'environnement, la transition énergétique et l'aménagement équilibré du territoire.

Ces axes se traduiront par des actions phares mises en place dès 2015. Elles viendront compléter les actions déjà mises en place dans le cadre du programme Reconquête Ovine et qui doivent perdurer (Ovinpiades, journées techniques, Trophées de l'Elevage Ovin, éleveurs témoins, site Internet, réseau des fermes expérimentales, vidéos et fiches techniques ...) :

- Mise en place de fermes vitrines à travers toutes la France pour mettre en avant la performance technique, économique, sociale et environnementale des exploitations ovines;
- Mobilisation des établissements scolaires dans la continuité des actions engagées par Interbev Ovins ;

Crédit photo : Rémi LECONTE - MRE

Les Ovinpiades, une action Reconquête Ovine reconduite dans le programme Inn'Ovin

- Promotion de l'élevage ovin auprès des non éleveurs ovins (prescripteurs et agriculteurs en recherche de diversification) ;
- Recherche de nouvelles solutions de financement ;
- Mise en place d'un accompagnement Inn'Ovin : des formations pour un accompagnement technique, économique et social prospectif, s'appuyant sur l'outil Téo ;
- Création d'un groupe d'experts techniques à l'échelon national ;
- Développement de nouveaux outils de diffusion ;
- Faciliter la gestion des ressources humaines par les éleveurs ;

Au-delà de ces actions qui seront déployées sur toute la France, les régions auront toute latitude pour mettre en place des actions complémentaires plus spécifiques, adaptées aux enjeux locaux et jugés prioritaires.
Une gouvernance interrégionale sera mise en place afin de définir une feuille de route commune et partagée localement.
Une présentation du programme et de la feuille de route inter-regionale (nous travaillons avec l'Auvergne et Rhône-Alpes sur ce programme) aura lieu très prochainement dans la région avec l'ensemble des partenaires.

Mylène FOUSSIER / FNO
Rémi LECONTE/Co-Animateur Inn'Ovin Sud-Est - MRE

JE DIAGNOSTIQUE MA FERME.com

Pour une meilleure performance énergétique

LA PREMIÈRE ÉTAPE AVANT D'AGIR, LE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE !

Évaluez et comparez vos consommations d'énergie sur

www.jediagnostiquemaferme.com

et pour passer à l'acte, contactez-nous

04 92 72 56 81

Un réseau à votre écoute...

Pour accompagner le secteur agricole dans la réduction de ses consommations énergétiques et de ses émissions de gaz à effet de serre, la MRE se mobilise avec cinq partenaires pour valoriser et diffuser les bonnes pratiques énergétiques.

Pourquoi réaliser un diagnostic énergétique ?

Le saviez vous ? Les consommations d'énergie directe et indirecte mesurées avec Dia'Terre® représentent, pour une exploitation agricole, jusqu'à la moitié du chiffre d'affaires. Quels que soient les systèmes de production, on constate de grandes disparités d'efficacité énergétique, ce qui suggère l'existence de marges de progrès importantes.

Les étapes du diagnostic énergétique :

1, 2, 3 ... je diagnostique

1. Visite et collecte des données de ma ferme par un conseiller
2. Co-construction d'un plan d'amélioration personnalisé
3. Mise en oeuvre des bonnes pratiques énergétiques

et j'économise !

Le diagnostique Dia'Terre® permet d'évaluer les consommations d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à l'échelle de l'exploitation agricole. L'agriculture française représente 20% des émissions nationales de GES. Le changement climatique impacte directement la production agricole. Or, l'agriculture est l'un des secteurs capable de stocker du carbone, donc d'atténuer le changement climatique.

Laurence MUNDLER /MRE

Pour vous tenir au courant des actualités de la profession...
pensez à vous inscrire à la Newsletter